

Informations générales

- La sensibilisation des citoyens aux exigences de défense
- Le budget défense pour 2012

Informations pratiques

- Brèves défense
- Brèves sociales
- Brèves Anciens combattants-Mémoire-Liens Armée/Nation
- Bibliographie

Cahier central

Aspect humain
des opérations
extérieures (OPEX)

Vie de l'Association

- * **Courier du siège national**
- * **Courier des groupements**
- * **Camet**



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

Aspect humain des opérations extérieures Déploiement en OPEX en décembre 2011 (ci-dessous)



« **L'état militaire** exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique **méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.** »
(Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires.)

Le mot du Président

Mes chers camarades,

Entrés depuis quelques temps dans les troubles et les doutes d'une époque bouleversée, c'est avec inquiétude que beaucoup d'entre nous appréhendent l'année qui vient.

C'est peu dire qu'elle est davantage porteuse de crainte que d'espoir.

Craintes personnelles, craintes de société, doutes dans les choix qui se proposent à nous. Voilà au versant de notre vie de bien douloureuses réflexions, aggravées souvent par les fatigues et les peines.

De tout cela nous devons être conscients dans notre mission d'aide à nos anciens dans la difficulté. Et nous devons tous l'assumer comme hier. Mais il faut aussi recouvrer l'espoir et nous battre pour lui, car il faut surmonter les obstacles dressés.

Nous avons célébré cette année le centenaire de l'ANOCR dans la modestie et la dignité avec, en clôture, un concert d'une très grande qualité. Nous continuerons ainsi du même pas en veillant à ce que notre implication dans la vie de la Nation soit plus forte et plus pérenne.

Nous devons être plus soudés et plus déterminés.

C'est le sens de l'action que nous menons déjà et que nous nous proposons d'amplifier encore.

Les actions communes seront privilégiées comme celle qui, au sein du comité d'entente élargi, aboutira à donner au 11 novembre le statut de fête commémorative de tous les « morts pour la France ».

Nous poursuivrons aussi un dialogue constructif avec la représentation nationale afin que soient reconnus les droits de nos associations à une défense de leurs intérêts moins confinée peut-être au ministère de la Défense.

Nous avons aussi ébauché un dialogue interactif avec les groupements afin de mieux cerner vos aspirations ; merci d'y participer et de nous encourager à vous défendre.

Merci également de soutenir votre bulletin en proposant vos idées et vos contributions, nous en aurons besoin à l'avenir, maintenant que vient l'heure de remercier avec infiniment de reconnaissance le Général ROBIN qui s'est dévoué seul ou presque pendant de longues années pour établir ce lien de qualité.

Espoir aussi, car il nous revient à nous les anciens qui avons connu d'autres épreuves, de dire qu'il est possible de tout surmonter ensemble.

Et c'est ensemble, étroitement unis, que je vous souhaite à tous de construire la meilleure année 2012 possible.



Sommaire janvier 2012

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La sensibilisation des citoyens aux exigences de défense
par le général d'armée (2S) **D. Valéry** 2

Le Budget Défense pour 2012
par le général (2S) **R. Carmona** 3

INFORMATIONS PRATIQUES

Brèves défense

La cellule d'intervention et de soutien psychologique de l'armée de terre (CISPAT) 7

Le haut comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM) souhaite que l'Etat s'engage davantage dans la reconversion des militaires blessés en opérations 7

Un partenariat défense et bibliothèque nationale de France 8

Le ministère de la défense et des anciens combattants est le deuxième acteur culturel de l'Etat après le ministère de la culture et de la communication 8

Brèves sociales

Brèves Anciens Combattants - Mémoire

Tourisme de mémoire 9

Communiqué

Association nationale Maréchal Lyautey : appel urgent à soutien 10

Bibliographie

11

CAHIER CENTRAL

Aspects humains des opérations extérieures

par le général de corps d'armée (2S) **J.-N. Sorret**

- Introduction par le général (2S) J.-N. Sorret II

- Le nouveau parcours du combattant par le général (2S) J.-N. Sorret II

- Environnement humain et parcours de santé par le général (2S) J.-N. Sorret IV

- Témoignage du général d'armée Irastorza VI

- Témoignage du lieutenant Barthes (21^e RIMA) VII

- Sont-ils des héros par le général d'armée (2S) Jean-René Bachelet VIII

- Combattants d'hier, d'aujourd'hui... et demain par le colonel F. Chauvancy X

- Blessés... et après par Georges Morin XI

- Coût des opérations extérieures

par les généraux (2S) R. Carmona et J.-J. Cahuet XIII

VIE DE L'ASSOCIATION

Courrier du siège national 12

Courrier des groupements 13

Carnet 23

BONNE ANNÉE 2012 ! Le comité de rédaction du bulletin trimestriel présente ses meilleurs vœux de bonheur pour cette nouvelle année à toutes ses lectrices et à tous ses lecteurs. Comme en 2011, il saisit cette occasion pour rappeler sa totale ouverture à toute proposition visant à améliorer " le produit " aussi bien sur le fond que sur la forme et à toute collaboration qui s'exprimerait par la rédaction d'articles dans les domaines couverts par nos statuts : culture de défense, condition militaire, mémoire-liens Armée/Nation. Nous vous attendons. Participez !

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris

Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07

Tél. 01.44.18.92.18 - **Fax** 01.45.51.41.76 - CCP 492 75 R Paris

Courriel : anocr@orange.fr

Site internet : www.anocr.com

Métro : Latour-Maubourg ou École Militaire

Directeur de la publication : Michel Olhagaray

Rédacteur en chef : Jean-Claude Robin

Impression : Lavauzelle Graphic

Dépôt légal : janvier 2012 - ISSN 0762.01 01

Commission paritaire : 0511 G 88248

Tirage : 11000 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex

Tarifs cotisation et abonnement : 3^e de couv.





La sensibilisation des citoyens aux exigences de défense

par le général d'armée (2S) D. Valéry

L'adhésion de la Nation à sa défense est indispensable car elle assure que, face à des situations de gravité exceptionnelle, les citoyens accepteront les sacrifices qui pourraient leur être demandés et apporteront à leurs armées un soutien sans faille.

Or, la relation entre la Nation et ses armées s'est distendue avec la suspension du service national, avec une focalisation de l'emploi des armées sur les opérations extérieures, avec la réduction de la présence des militaires sur le territoire, autant d'événements qui éloignent le citoyen des questions de défense.

Le problème est majeur et tend à s'aggraver comme en témoignent de nombreuses prises de position récentes. Ainsi, le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale a consacré un chapitre à « L'adhésion de la Nation », un rapport sur le « Parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense » vient d'être rédigé au Parlement à la demande du Président de la République (1) ; un important colloque s'est récemment tenu à l'Assemblée nationale sur le thème « Quelle est la place du soldat aujourd'hui en France » ; enfin, la revue Défense de l'Union l'hedn a centré son numéro de mars-avril dernier sur le « Grand dossier Armées-Nation ».

De telles initiatives soulignent l'importance et l'urgence du problème, mais elles n'apportent pas de réponses pratiques. Celles-ci devront être recherchées dans le cadre de l'actualisation du Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale.

Le service civique, instauré début 2010, pourrait-il constituer l'une de ces réponses ?

S'il semble, en l'état actuel, se limiter à une remise en ordre et une certaine extension du

service civil de naguère, il offre d'autres possibilités qui méritent d'être sérieusement examinées.

La loi qui l'instaure stipule que « le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale » ; or la sensibilisation des citoyens aux exigences de défense est un facteur majeur de cette cohésion.

Ne peut-on pas alors examiner la possibilité d'aménager un volet défense du service civique comme contribution à la revitalisation de la relation de la Nation à ses Armées ? (2)

Ce volet qui devrait avoir à terme un caractère universel aurait un contenu variable en fonction du profil des jeunes concernés. Deux catégories de jeunes paraissent prioritaires d'une part les jeunes en manque de repères citoyens et d'autre part ceux que leur formation destinent à prendre ultérieurement des responsabilités dans la société et donc à avoir éventuellement une influence sur l'opinion publique et sur les choix politiques.

Une formation des jeunes à la solidarité de défense incluse dans le service civique constituerait un investissement majeur au bénéfice de la cohésion nationale et de l'adhésion de la Nation à la défense et à ses armées.

(1) Rapport du Député Patrick Beaudouin du 25 août 2010.

(2) Il est d'ailleurs surprenant de constater que le monde de la défense, des responsables politiques à l'institution militaire et aux organismes, instituts et associations concernés par la défense ne se soient pas apparemment posé la question.

Le Budget Défense pour 2012



par le général (2S) R. Carmona

Les crédits de la mission Défense pour 2012 hors pensions (31,72 milliards d'euros) sont dans la trajectoire financière de la Loi de programmation militaire (LPM) 2009-2014. En effet, celle-ci prévoyait une annuité de 30,19 de crédits budgétaires et de 30,39 milliards de ressources totales, ce qui, en prenant compte l'inflation, la majoration pour le financement des opérations extérieures (OPEX) et les modifications de périmètre budgétaire représente une annuité de 32 milliards. L'écart par rapport aux ressources de la LPM est atténué par les recettes exceptionnelles attendues sur 2012

(1), compte tenu des décalages et de la réévaluation de ces recettes. Celles-ci étaient attendues pour 200 millions d'euros et devraient être en fait de 1,09 milliard. Au total l'écart avec la LPM pour 2012 n'est donc que de 300 millions d'euros.

La priorité est maintenue en faveur des équipements.

S'agissant du P 146 (2), les crédits du programme s'élèveront pour 2012, avec les fonds de concours, à 11,13 milliards d'euros pour les crédits de paiement (CP), ce qui représente une augmentation de 3,2 % et à 11,97 milliards, ce qui représente une diminution de l'ordre de 10 %, pour les autorisations d'engagement (AE).

Les principales commandes et livraisons pour 2012 font l'objet de l'annexe jointe.

Le fait que des crédits importants aient dû être consacrés à la production supplémentaire d'avions Rafale pour pallier l'absence d'exportations de cet avion, conduit à reporter à nouveau les programmes déjà reportés en 2009. C'est le cas en particulier de la rénovation des *Mirage 2000D*, le programme d'avions ravitailleurs multirôle *MRTT* et le programme de satellite d'écoute *CERES*.

Le report de ces programmes porte atteinte à la cohérence d'ensemble de nos forces armées.

Les principaux sujets de satisfaction

↪ Le choix et le comportement de nos équipements au cours de l'opération Harmattan

Qu'il s'agisse du Rafale, des missiles de croisière Scalp dont c'était la première épreuve opérationnelle, de l'armement air-sol modulaire (AASM), utilisé pour la première fois dans sa ver-

sion infrarouge, de la nacelle de reconnaissance de nouvelle génération RECO-NG, ou encore des hélicoptères Tigre qui ont prouvé leur puissance de frappe permise par les possibilités de l'usage intensif de leurs canons et leur grande disponibilité, nos équipements soumis à rude épreuve ont montré de remarquables capacités opérationnelles.

La remise sur pied du programme successeur du Milan, le Missile Moyenne Portée qui fournira à l'Armée de terre un missile performant et moderne. Ce Missile répond aux besoins de l'infanterie. Il sera également intégrable sur engins blindés. Des travaux conjoints Nexter/MBDA sont en cours pour lever les risques d'une telle intégration sur une tourelle armée d'un canon de 40 mm. Des études sont par ailleurs menées par MBDA pour démontrer son adéquation aux missions de tout type de plateforme légère parmi lesquelles les drones tactiques

Le lancement du démonstrateur de radar à très longue portée (TLP), dans le cadre de l'acquisition par la France prévue par le Livre Blanc d'une capacité de détection et d'alerte avancée.

Les principaux sujets de mécontentement

↪ La décision prise en matière de drones MALE.

Dans le domaine des drones MALE (Moyenne altitude longue endurance), la France a accumulé

un retard considérable. Elle se trouve aujourd'hui en possession d'un système de première génération donnant peu satisfaction (le système intérimaire de drones SIDM), alors que l'acquisition de drones MALE de troisième génération, décidée dans le cadre du Traité franco-britannique de novembre 2010, repousse, dans le meilleur des cas, la perspective d'en disposer à l'horizon 2020. Écartant l'offre de l'industriel américain General Atomics pour le drone Reaper qui aurait pu être importé par EADS et afin d'éviter une lacune capacitaire, le Comité ministériel d'investissement a pris, en juillet 2011, la décision « surprenante » d'acquérir sur étagères un système israélien de seconde génération et de le faire « franciser » par la société Dassault Aviation.

Cette décision a été prise en dehors de tout appel d'offres – face à deux industriels non européens – « au détriment des intérêts de l'Etat », ont souligné les Parlementaires. Elle se traduira financièrement, en effet, par un surcoût d'une centaine de millions d'euros. Le **Héron TP** est un drone de surveillance qui n'a pas été conçu à l'origine pour emporter des armements et l'en rendre apte nécessitera des modifications importantes et onéreuses. De plus, il n'équipe aucune autre force aérienne de l'Otan, ce qui posera inévitablement un problème d'interopérabilité. Enfin, d'un point de vue opérationnel et dans l'état de l'offre, il serait moins performant que le **Reaper** et surtout moins adapté au besoin opérationnel des forces françaises.

⇒ **Le report du programme de rénovation des Mirage 2000D.** Le Livre Blanc prévoyait que les forces aériennes reposeraient sur deux piliers : le Rafale et le Mirage 2000D qui est un excellent avion et qui pourrait, sous réserve de la rénovation de ses systèmes d'armes, être opérationnel jusqu'en 2024. Le report de cette rénovation, si elle était à nouveau confirmée l'an prochain, pourrait conduire à une obsolescence de ces appareils en 2014 et réduire dans des proportions considérables le format de l'aviation de combat française.

⇒ **Le report du programme MRRT (Multi-Role Transport and Tanker)** destiné à pourvoir au remplacement de la flotte de ravitailleurs en vol, actuellement composée de Boeing KC-135, va contraindre à trouver des solutions palliatives, toute rupture capacitaire étant de ce point de vue inacceptable, notamment pour les Forces

aériennes stratégiques. L'entrée en service des Airbus MRTT a été repoussée. La première livraison est désormais prévue en 2017 pour une entrée en service en 2018. Le décalage repose la question de l'acquisition des deux A340 TLRA actuellement loués par les armées, et dont la location a été pour le moment prolongée jusqu'en 2015. Le maintien en condition opérationnelle des C-135 FR et KC-135 actuellement en service n'est pas garanti au-delà de 2020, malgré les résultats rassurants des études sur leur tenue structurale.

⇒ **Un grave déficit dans le domaine du transport aérien, par avion comme par hélicoptères**

Les programmes, engagés en coopération, accusent des retards considérables. De nouveaux calendriers ont été fixés, qui devront impérativement être tenus, les solutions intermédiaires n'étant pas durables.

Transport stratégique et tactique : l'avenant signé le 7 avril 2011 au programme A400M devrait permettre de confirmer la première livraison aux armées françaises en 2013, puis de 8 avions en 2014, et 35 jusqu'en 2020. La livraison du cinquantième et dernier avion est prévue en 2024. Dans l'attente, les mesures palliatives adoptées en 2010 sont confirmées : acquisition de huit Casa CN 235 dont les livraisons sont prévues en 2012 et 2013, maintien des C160 Transall en service jusqu'en 2018 contre un retrait prévu initialement en 2015.

Aéromobilité de théâtre : la livraison des hélicoptères de transport terrestre NH90 TTH va être en partie décalée. La première livraison a eu lieu conformément au calendrier arrêté en 2007, lui-même repoussant de dix mois les délais initiaux. Les livraisons prévues en 2012 seront de 4 appareils au lieu des six prévus. Le rattrapage sera effectué en 2014 et 2015. Le rythme de livraison annuel de huit appareils devrait ensuite être tenu jusqu'à la dernière commande conditionnelle de 2020, une commande conditionnelle intermédiaire pour 2015 devant être confirmée l'an prochain.

Les hélicoptères de transport et d'attaque maritimes NH90 NFH ont été reçus pour exercice par les forces en 2010, alors que les premières livraisons étaient initialement prévues pour 2005. Le nouveau calendrier s'étale de 2010 à 2021, alors qu'il était prévu de s'achever en 2018

selon un premier avenant au contrat signé en 2001 et que le calendrier d'origine situait la fin du programme en 2011...

⇒ **Le report du lancement du satellite électromagnétique de renseignement spatial CERES**

Le lancement du programme de satellite de renseignement électromagnétique CERES est à nouveau décalé. La mise en orbite, initialement envisagée en 2016, a été reportée en 2020. L'écoute spatiale présente un double intérêt : détecter les signaux radars adverses en cas d'opération, intercepter les communications. Nous avons déjà effectué, sur ce plan, des réalisations expérimentales, avec des démonstrateurs. C'est le cas des quatre micro-satellites Essaim, dédiés à l'interception des communications, qui ont été lancés fin 2004 mais dont l'exploitation se termine cette année. Fin 2011 sera lancé le démonstrateur Elisa, dédié à la détection des signaux radar. Le report du programme Ceres va créer un « trou » entre ces démonstrateurs, qui ont fourni du renseignement intéressant, et une capacité opérationnelle pérenne.

Environnement de la politique de défense

⇒ **La mise en évidence de graves lacunes capacitaires**

Le retour d'expérience de l'opération Harmattan a montré le bien-fondé des choix d'équipement effectués (voir plus haut) et la valeur de nos forces armées qui les mettent en œuvre.

Néanmoins, cette opération a également montré les lacunes capacitaires des Nations européennes, notamment en ce qui concerne la « suppression » des défenses ennemies, le ravitaillement en vol, les moyens d'observation et d'écoute (ISR – intelligence – surveillance and reconnaissance), les moyens de guidage des armements laser, les armements à faibles dommages collatéraux ainsi qu'en matière de drones MALE.

Il est indispensable d'en tirer les conséquences et de prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, en particulier avec nos alliés européens. La révision du Livre Blanc et la future Loi de programmation militaire constitueront autant d'occasions pour procéder aux ajustements nécessaires dans un contexte

financier (ne l'oublions pas !) sûrement particulièrement contraint.

⇒ **Une insuffisante prise en compte de la défense anti-missile balistique**

La défense anti-missile balistique continue de se déployer au sein de l'Otan, dans le cadre du plan proposé par nos alliés américains. Le sommet de Chicago en mai 2012, entre les deux tours de l'élection présidentielle française exigera de notre pays une attention particulière à un moment qui ne s'y prêtera pas.

La France semble être rentrée à reculons dans ce processus sans avoir une réelle vision prospective de ce projet. Des solutions relativement peu onéreuses existent pourtant (mise en place d'un centre français de la défense anti-missile, radar GSI000, radar SMART L sur les frégates Horizon...) susceptibles d'être développées en coopération européenne à « moindre frais », et qui pourraient nous donner des effets de levier importants.

Les perspectives

Les perspectives financières et physiques de la mission Défense à l'horizon 2020, terme fixé par le *Livre Blanc*, apparaissent préoccupantes, au regard des conséquences induites par la révision à la baisse des moyens en 2011-2013, dans le cadre de la programmation budgétaire triennale.

Des incertitudes grandissantes pèsent sur le maintien des programmes d'armement du *Livre Blanc*. Les restrictions budgétaires ont d'ores et déjà conduit à reporter sur la période 2015-2020 certains d'entre eux. Les perspectives dégradées après 2013 risquent de conduire à des révisions plus brutales.

La LPM 2009-2014 prévoit sa révision au bout de quatre ans, c'est-à-dire en 2012. Une nouvelle loi de programmation devrait ainsi couvrir la période 2013-2018.

Le maintien des capacités opérationnelles devra servir de fil directeur à l'évaluation des effectifs nécessaires et des principaux programmes d'équipement, alors que l'application de la RGPP au ministère de la Défense ne semble, en effet, pas avoir suffisamment pris en compte l'ensemble des conséquences militaires, économiques et sociales d'une restructuration d'ampleur.

S'agissant des grands programmes qui, hors dissuasion nucléaire, ont été les plus fortement affectés par des recettes d'un niveau moindre que les prévisions de la LPM et du *Livre Blanc*, plusieurs semblent devoir être prioritaires au regard de cet objectif : hélicoptère *NH 90*, Véhicule Blindé Multi-Rôles (*VBMR*), avion de transport *MRTT*, Frégate multi-mission (*FREEM*), sous-marin nucléaire d'attaque *Barracuda*, avion *A400M* notamment.

Le coût des Opex devra être mieux anticipé lors de l'élaboration du Projet de Loi de Finances, alors que le « surcoût » attendu en 2011 – au moins égal à 1 milliard d'euros – grève potentiellement un budget déjà très contraint.

Face à des besoins de financement qui seront de plus en plus difficilement satisfaits à partir de 2013 et auront également des conséquences sociales et industrielles, le recours à l'expédient des ressources exceptionnelles n'offre pas la visibilité nécessaire aux gestionnaires : ce sont les **dotations budgétaires** qui devront financer l'effort national de Défense.

La relance de programmes de coopération internationale pourrait apporter les ressources nécessaires, ou conduire à un partage équitable des coûts, notamment dans le cadre de projets européens. En effet, la juxtaposition d'industries nationales d'armement dans les principaux pays européens ne permet souvent pas d'atteindre la *taille critique* pour rivaliser avec nos concurrents américains, russes et chinois. « Toutefois, les coopérations entre grands Etats européens ne doivent pas aboutir à un abandon de capacités majeures qui ferait perdre à la France sa liberté d'action et son indépendance politique » (3).

Enfin et surtout, le cadrage financier qui devra s'opérer lors de la révision de la LPM en 2012, requerra une *ré-évaluation de la place de l'effort de la Défense dans le budget de la Nation*, alors que la Loi de programmation des finances publiques a fait payer un lourd tribut à la mission « Défense », en termes de « manque à gagner » par rapport aux objectifs de la LPM actuellement en cours.

(1) Cession de fréquences hertziennes et d'actifs immobiliers.

(2) Le Programme **146 Équipement des forces** seul traité dans cet article est placé sous la responsabilité conjointe du Cema et du DGA.

(3) *Bulletin Asaf* du 12 novembre 2011.

ANNEXE

Commandes et Livraisons pour 2012

Les livraisons concerneront pour l'essentiel :

- la modernisation de nos capacités d'intervention : 11 *Rafale*, 6 *Tigre*, 1 Frégate multimissions, l'*Aquitaine*, 3 *Caracal*, et des missiles pour les équiper ;
- la poursuite de la montée en puissance de la défense anti-aérienne : livraison de 2 systèmes *SAMP/T* et 61 missiles *Aster* ;
- l'accroissement de la maîtrise de l'information avec un nouveau *Transall Gabriel* rénové et 7 pods *Reco-NG* supplémentaires ainsi que divers systèmes d'information et de communication ;
- le renforcement des capacités de projection avec un nouveau Bâtiment de Projection et de Commandement (BPC), le *Dixmude* qui consolidera une flotte qui a fait ses preuves en Libye (1), 8 hélicoptères *NH90*, 4 hélicoptères de manœuvre *Cougar* rénovés, 5 avions *Casa 235* (2) ;
- la protection des combattants qui restera une priorité avec en particulier les livraisons de véhicules de haute mobilité (VHM), de 100 véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI), de 200 Petits véhicules protégés (PVP) et de 4 000 équipements de protection *Felin*.

Cet effort d'équipement contribue naturellement à soutenir notre industrie de défense avec l'emploi qu'elle engendre, l'autonomie stratégique qu'elle nous assure et la promotion de nos expertises technologiques qu'elle nous garantit.

Principales commandes

Elles porteront très majoritairement sur la poursuite des programmes en cours : renouvellement de la composante océanique de la dissuasion avec les missiles *M51* et rénovation de nos avions ravitailleurs *C135*, très anciens, de la composante aéroportée, en attendant l'arrivée des *MRTT*, autrement dit les *Airbus A330 Multi Role Tanker Transport*, prévue pour 2017 ; poursuite de la réalisation des deux satellites *Musis* afin de disposer d'une capacité de décision autonome ; commande de 34 *NH 90*.

Quelques-unes concerneront de nouvelles opérations d'armement telles que : les drones *Male* intérimaires ; les Bâtiments de Soutien et d'Assistance Hauturier (BSAH) ; les missiles Moyenne Portée antichar devant remplacer les *Milan*.

(1) Un BPC était engagé dans l'opération *Harmattan* comme porte-hélicoptères.

(2) Initialement commandés pour pallier le retard de l'*A400M* et qui ont aujourd'hui trouvé leur place notamment dans les unités parachutistes.



Brèves de la Défense

PAR LE COMMANDANT (H) E. DIEUDONNÉ

« LA CELLULE D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE DE L'ARMÉE DE TERRE » (CISPA)

Elle est constituée d'officiers psychologues qui interviennent en situation d'urgence après un événement traumatisant. Ils s'appuient sur les autres acteurs du soutien (médecin d'unité, « officier environnement humain » (OEH) « référent de section », aumôniers).

« L'officier environnement humain » (OEH)

L'OEH est un officier spécialisé du régiment qui a suivi un stage de cinq semaines, dont deux obligatoirement au sein du service psychiatrie d'un hôpital interarmées. Il a acquis par cette formation des connaissances et des techniques spécifiques.

Il contribue à maintenir la capacité opérationnelle en préservant le facteur humain. Pendant la mission, il détecte les situations présentant un risque et le personnel vulnérable. Il est présent en amont pour informer sur le stress et sa gestion. En fin de mission, il participe, également, à la préparation du retour en métropole.

Enfin, il soutient les « référents de sections » et coordonne l'action des autres intervenants.

« Référent de section »

C'est un militaire du rang ou un sous-officier volontaire sélectionné par son chef. Expérimenté, il a la confiance de la section. Il identifie les réactions psychologiques et comportementales inadaptées et alerte son chef, s'il le juge nécessaire.

Le stress opérationnel

Le personnel engagé en Afghanistan n'identifie pas toujours, clairement, les réactions liées au stress opérationnel (RSO). Pour pallier ce déficit d'information, un « **kit de sensibilisation** » sur les RSO a été développé.

Elaboré conjointement avec des militaires soumis à des situations de stress intense, voire traumatisantes, ce kit a pour but de donner les clés nécessaires à la compréhension, à l'identification et à la gestion des RSO.

> « Le psychologue du théâtre »

Il a un rôle de conseil auprès du commandement sur d'éventuelles mesures à prendre. Il fait remonter les informations d'ambiance vers ce dernier et formule des propositions : reprise progressive des missions opérationnelles, activités favorisant la récupération et la cohésion, besoin « de pause opérationnelle », nécessité d'un « sas de fin de mission ».

> « La pause opérationnelle »

La « pause opérationnelle » est l'occasion pour les soldats de « décompresser » et de souffler pour mieux

repartir. Ceci grâce à deux à trois jours de repos au cours du 4^e ou 5^e mois de l'opération en retrait des zones de contacts.

> « Le sas de fin de mission »

C'est l'étape clé qui permet d'éviter le décalage trop brutal avec le retour en France. Ce désengagement progressif se déroule à Chypre et concerne tous les militaires de retour du théâtre afghan. Ce sas a aussi pour objet de détecter au plus tôt les militaires susceptibles d'avoir besoin d'un soutien adapté.

> La fiche de suivi post-opérationnel

Les militaires sont parfois confrontés à des situations qui peuvent avoir un retentissement émotionnel déstabilisant sur les individus et sur les groupes en raison, notamment, de l'intensification des actions de combat et de la répétition des missions opérationnelles.

La fiche de suivi post-opérationnel recense les événements graves auquel le militaire a été confronté. Il est ainsi assuré que ses chefs successifs connaîtront et sauront prendre en compte les situations délicates qu'il a pu vivre.

LE HAUT COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA CONDITION MILITAIRE (HCECM) SOUHAITE QUE L'ÉTAT S'ENGAGE D'AVANTAGE DANS LA RECONVERSION DES MILITAIRES BLESSÉS EN OPÉRATIONS

Le 12 septembre 2011, le HCECM a remis son cinquième rapport au Président de la République. Occasion d'exprimer, directement, l'ensemble de ses recommandations au plus haut niveau des armées et de l'Etat.

Il a abordé, entre autres sujets, la condition des militaires servant hors métropole, notamment en opérations extérieures (OPEX) qu'il s'agisse de leur hébergement ou des communications et liaisons avec leurs familles. L'attention des membres du Comité a porté, particulièrement, sur le soutien médical et psychologique à apporter aux militaires et à leurs familles.

Le HCECM a formulé des recommandations sur le suivi des blessés, souhaitant, par exemple, que le dispositif d'accompagnement vers la vie civile puisse être accessible à ceux qui sont placés en situation de non-activité à la suite de blessures reçues en opérations. Bien que les associations réalisent un très gros travail, le HCECM estime « que l'Etat doit également tenir un rôle dans ce domaine ».

Par ailleurs le HCECM a travaillé sur la condition des militaires affectés à l'étranger, dans les DOM-TOM et

dans les organismes de l'OTAN. Certaines situations ont fait l'objet de recommandations détaillées dans le rapport.

Nota : Les rapports du HCECM sont disponibles dans la rubrique « rapports publics » sur le site de la Documentation française.

UN PARTENARIAT DÉFENSE ET BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

Le 5 juillet 2011, le ministre de la Défense et des Anciens combattants et le directeur de la Bibliothèque nationale de France (BnF) ont signé une convention de partenariat, dont l'objet est la mise en valeur des bibliothèques de la Défense.

La convention d'une durée de quatre ans, concerne la numérisation d'environ 7 000 ouvrages et de 30 000 documents graphiques des bibliothèques de la Défense. Elle s'inscrit, en ce sens, dans le cadre du plan de modernisation piloté par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives qui prévoit l'ouverture d'un portail internet où seront regroupés les catalogues et la numérisation des collections. Pratiquement, la convention mobilisera la plupart des conservateurs et gestionnaires des collections patrimoniales du ministère.

Le savoir-faire de la BnF en matière de numérisation la place ici au cœur de ce partenariat. Ses prestations techniques et scientifiques d'un côté, l'identification et la communication des ouvrages militaires en vue de leur

intégration sur Gallica (bibliothèque numérique de la BnF) d'un autre côté, constituent les termes parfaitement équilibrés d'un échange institutionnel respectueux des missions et de la répartition des moyens.

En tout état de cause, ce partenariat témoigne de l'ouverture des armées vers le patrimoine culturel et apporte ainsi sa contribution au lien Armée-Nation.

LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS EST LE DEUXIÈME ACTEUR CULTUREL DE L'ÉTAT APRÈS LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Il conserve un vaste patrimoine culturel (archives, collections des musées, bibliothèques, patrimoine monumental et mobilier, formations musicales militaires) qu'il entretient et valorise, afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès et de mieux faire connaître les enjeux passés, présents et à venir de l'institution militaire. Les 150 bibliothèques et les 2 millions d'ouvrages qu'elles renferment constituent un patrimoine exceptionnel.

Comme, par exemple, l'École de cavalerie de Saumur qui détient 1 200 ouvrages anciens d'équitation, dont de précieux traités du XVI^e siècle ou encore la bibliothèque de l'École polytechnique qui possède plusieurs incunables.

Brèves sociales

CHRONIQUE SOCIALE DU CV (ER) DESBAZEILLE

A NOTER : PERSONNES MALENTENDANTES

Depuis le 14 septembre 2011, un numéro d'urgence gratuit est mis en place pour permettre aux personnes sourdes de demander l'intervention des services de secours. C'est le 114, ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Dans un premier temps, il ne peut recevoir que des fax et des SMS.

LA MUTUELLE UNÉO : LES RENFORTS ARRIVENT !

La mutuelle UNÉO propose des garanties optionnelles impliquant des charges supplémentaires. Il n'est pas possible de porter un jugement global sur l'intérêt qu'il y a à prendre ces options. Cela dépend, bien sûr, de la situa-

tion de chacun. Une étude personnelle et approfondie doit être faite.

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AUX PERSONNES HANDICAPÉES

L'arrêté du 26 juillet 2011, JO du 4 août 2011 modifie le panneau signalant les places réservées aux titulaires de la carte de stationnement sur routes et autoroutes.

MALADIE D'ALZHEIMER

Maladie d'Alzheimer

Le décret n° 2011-1210 du 29 septembre 2011 - JO du 30 juin 2011 approuve le cahier des charges relatif au fonctionnement des maisons pour l'autonomie et l'inté-



gration des malades d'Alzheimer. Il peut être consulté sur : www.sante.gouv.fr/publications-et-documentation.

■ ACCUEIL DE JOUR

Le décret n° 2011-1211 du 29 septembre 2011 - JO du 30 septembre 2011 fixe la capacité minimale des accueils de jour. Le forfait journalier de transport peut servir à rembourser les frais de transport acquittés par les familles quand l'établissement n'a pas mis en place un dispositif adapté d'organisation des transports.

■ ALLOCATION SUPPLÉMENTAIRE D'INVALIDITÉ (ASI)

Les veuves de Guerre atteintes d'une invalidité réduisant au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain, titulaires d'une pension servie au titre de l'article L. 51 du code des PMI peuvent bénéficier de cette allocation. Le plafond de ressources est égal au montant de la pension de veuve de soldat au taux spécial, augmenté du montant de l'ASI.

Dossier de demande à retirer auprès de l'organisme servant la pension PMI.

Montant mensuel maximum : 388,05 € ; plafond de ressources : 8096,33 €.

Lorsqu'elles ont atteint l'âge légal de départ à la retraite, elles peuvent bénéficier de l'ASPA.

■ AIDANT FAMILIAL

Il s'agit d'une personne venant en aide à titre non professionnel, en totalité ou en partie, à un membre de sa famille handicapé ou âgé et dépendant, pour les activités quotidiennes.

La personne aidée peut utiliser les sommes reçues au titre de l'élément aide humaine de la prestation de compensation pour salarier un membre de sa famille, à condition que celui-ci n'ait pas fait valoir ses droits à la retraite et qu'il ait renoncé à tout ou partie de son activité professionnelle pour être employé. Tarif horaire de l'aide versée : 11,96 €.

Sauf exception, le conjoint (ou concubin ou pacsé) de la personne handicapée ne peut être salarié.

La personne handicapée peut aussi utiliser ces sommes pour **dédommager** son conjoint (ou concubin ou pacsé), un ascendant, descendant ou collatéral jusqu'au quatrième degré de sa famille. Cet aidant ne peut être salarié et ne doit avoir aucun lien de subordination avec la personne handicapée.

Le tarif horaire est de 3,47 € porté à 5,20 € si l'aidant familial doit du fait de cette aide cesser de travailler à temps plein ; le dédommagement ne peut dépasser 85% du SMIC, majoré de 20 % s'il s'agit d'une aide à temps plein.

Les sommes perçues sont soumises à l'impôt sur le revenu.

Cette activité permet de continuer à se constituer des droits à la retraite.

Il existe des congés permettant de se consacrer à l'aide d'un proche.

■ PENSION D'INVALIDITÉ DU RÉGIME GÉNÉRAL - RÈGLES DE CUMUL AVEC DES REVENUS D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 a instauré un régime unique de traitement du cumul d'une pension d'invalidité et d'un revenu professionnel (salarié ou non).

En cas de reprise d'une activité professionnelle, la pension est réduite ou suspendue si le total « pension d'invalidité + salaire ou gain » de l'intéressé excède, pendant deux trimestres consécutifs, le salaire trimestriel moyen (revalorisé) de la dernière année civile précédant l'arrêt de travail suivi d'invalidité.

Sans qu'il y ait nécessairement reprise d'une activité professionnelle, la pension peut être suspendue ou supprimée par la CPAM si la capacité de gain de l'assuré devient supérieure à 50 %, c'est-à-dire si l'assuré peut se procurer dans une profession quelconque un salaire supérieur à 50 % de la rémunération normale perçue par un travailleur valide.

Brèves anciens combattants - Mémoire

■ TOURISME DE MÉMOIRE

« Les conflits du XX^e siècle ont laissé leurs marques sur le territoire, marques souvent pieusement entretenues, qui furent d'abord l'objet de pèlerinages et qui deviennent aujourd'hui le support d'un tourisme de masse. L'Etat, les col-

lectivités territoriales encouragent ce tourisme de mémoire, dont la composante économique ne supplante pas la dimension mémorielle. »

Ainsi commence un article de la revue « Chemins de la mémoire de juin dernier ».

L'association des deux termes « tourisme à contenu ludique et matériel et mémoire à contenu immatériel et

spirituel » apparaît choquant si, considérant l'époque actuelle dans ses dérives de comportement, on doute que cette connaissance des dimensions tragiques de notre passé et des sacrifices considérables qu'il a comportés est salutaire quelles que soient les organisations qui la favorisent. Même placée entre une sortie nature et un bon repas, la visite d'un site historique ne peut que contribuer à la réalisation de l'objectif de sensibilisation des jeunes générations à un domaine qui fonde la Nation dans laquelle ils vivent.

Le désir d'aller s'incliner sur les lieux où se sont affrontés pendant des siècles de grands pays, singulièrement en Europe, est naturel en dehors de toute organisation « publique ». Dès 1916, le champ de bataille de la Marne était visité. Puis le temps passant, l'Etat et les collectivités territoriales ont voulu conserver quelques traces de ces combats : restes d'organisations ancrées dans le terrain, objets regroupés dans des musées...

Mais bien vite, la simple préservation de quelques échantillons des conflits n'a plus suffi au touriste qui succédait au pèlerin et était accoutumé dans d'autres domaines à des présentations plus didactiques et plus... confortables. C'est dans les années 1980-1990 que l'on a pris conscience du potentiel touristique, donc économique, de cette révérence au passé. Des sites emblématiques comme Verdun, Caen, parmi bien d'autres, ont bénéficié d'un effort particulier. Le ministère des anciens combattants participe à cette action dans le cadre de contrats plan « Etat-Région ». Lui-même est attributaire de certains hauts lieux qu'il met en valeur : Centre européen du résistant-déporté à l'ancien camp de déportation de Natzweiler-Struthof, mémorial des guerres d'Indochine de Fréjus, le Mont Valérien, la prison de Montluc. De même est engagée la réhabilitation des grandes nécropoles dans la perspective de la commémoration du centenaire du déclenchement en 2014.

Au début de la décennie, il a été procédé à un inventaire pour tracer ce qu'il est convenu d'appeler « des Chemins de mémoire ». Ceux-ci sont organisés autour de quatre thématiques : fortifications, guerre de 1870, Grande

Guerre et deuxième conflit mondial. Dix ans plus tard le nombre annuel de visiteurs de ces chemins est estimé à quelque 20 millions ! Ces sites sont inscrits dans les plans d'aménagement du territoire pour lesquels les collectivités territoriales, principales bénéficiaires du concept, jouent un rôle important.

La Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives a lancé, en partenariat avec la Direction

générale de la compétitivité, de l'industrie et des services du ministère de l'économie et des finances, une enquête sur le poids économique de cette composante de l'activité touristique. Des résultats partiels ont été présentés au cours des assises du « tourisme de mémoire » qui ont été organisées récemment au Sénat.

A l'issue, un nouveau protocole a été signé entre le ministère de la Défense et des anciens combattants et le Secrétariat d'Etat en charge du tourisme. Il vise à encourager le développement de cette activité sectorielle, respectant l'esprit des lieux imprégnés de la mémoire de ceux qui ont lutté et parfois, ont perdu la vie pour la défense de leur pays et des valeurs républicaines.

La dimension économique du tourisme de mémoire est une réalité. Ceux qui ont en charge son organisation doivent veiller à ce que le mercantilisme qu'il peut véhiculer ne nuise pas à la noblesse de son objectif profond : transmettre aux jeunes générations la réalité des sacrifices consentis autrefois qui leur permettent de vivre libres aujourd'hui.



Camp du Struthof.

COMMUNIQUÉ

ASSOCIATION NATIONALE MARECHAL LYAUTEY : APPEL URGENT A SOUTIEN

L'Association nationale « Maréchal Lyautey » a été créée en urgence le 6 mai 1980 pour pallier la carence des pouvoirs publics restés indifférents à la perspective de la dispersion par vente publique du patrimoine matériel et immatériel du Maréchal. Elle a coordonné alors son action avec la **Fondation « Maréchal Lyautey »** reconnue d'utilité publique depuis 1937, pour sauver le château de Thorey Lyautey, dernière demeure du Maréchal (1), et les inestimables collections qui s'y trouvent, le restaurer, l'entretenir et faire connaître la vie et l'œuvre d'un homme aux multiples facettes, modèle d'humanisme éclairé, exemple pour les générations de militaires.

Ces objectifs à force d'imagination, de dynamisme et d'opiniâtreté furent atteints.

Malheureusement, quelque trente ans plus tard, en raison de l'évolution de notre société en perte de repères et du poids des ans sur les animateurs de l'Association, un nouvel effort est nécessaire. Il est déjà lancé en direction de hautes personnalités. Mais avant que ses résultats se fassent sentir, il faut franchir un cap de deux ou trois années.

L'Association a donc un besoin urgent d'un soutien financier. Et il ne peut dans l'immédiat provenir que de dons.

Ces dons auxquels s'appliquent une réduction fiscale de 66 %, peuvent être adressés à :

« Fondation Lyautey et Association Nationale Maréchal Lyautey »

BP 13851-54029 Nancy Cedex

E mail : chateau-lyautey@wanadoo.fr - Site internet: www.lyautey.fr

Merci d'avance pour votre générosité ! Lyautey est des nôtres, le laisser tomber dans l'oubli serait un échec paradoxal pour notre Monde militaire en mal de vraie et durable reconnaissance.

(1) Domaine visitable situé non loin de Nancy au pied de la colline de Sion, célébrée par Maurice Barrès dans son ouvrage « La colline inspirée ».

L'ART FRANÇAIS DE LA GUERRE (Goncourt 2011)

par Alexis Jenni



Un jeune oisif vivote de faux certificats de maladie au fond d'une chambre de bonne à Lyon. Il rencontre un vieux militaire au regard bleu glacier, Victorien Salagnon, soldat indestructible survivant de vingt années de combats : résistance, maquis, Indochine, Algérie et passionné de... peinture qui lui apprendra son art. En échange il lui écrit son odyssée celle de toute une génération ballottée et déchirée par des événements déclenchés par une tectonique géopolitique sans précédent à travers le monde : affrontement des deux

blocs, décolonisation.

Toutes celles et tous ceux qui ont vécu ces chocs successifs reconnaîtront le cadre de leur action et revivront les instants intenses qu'ils ont connus.

Le style est magnifique. L'ensemble, salué unanimement par la critique, a valu à l'auteur le prix Goncourt. Il participe heureusement au rappel à la mémoire nationale d'une période de notre histoire que les manœuvres politiques de tous bords avaient voulu occulter.

La reconnaissance du pays doit s'appliquer à tous ceux qui sont morts pour lui, singulièrement quand ces morts sont le résultat d'impardonnables incuries du pouvoir en place.

**Editions Gallimard - 5, rue Gaston Gallimard
75328 Paris Cedex 07 - Tél : 01 49 54 42 00**



HEURS ET MALHEURS DE CHARLES-ANTOINE MANHÈS, GÉNÉRAL DE DIVISION

par Francis Quiers

Curieux destin que celui de Charles-Antoine Manhès ! A 38 ans, ce Cantalien, enfant de la révolution de 1789 et soldat de la République, a tout réussi. La chance,

ses qualités propres, l'appui de son oncle, le prestigieux cavalier Milhaud et plus encore celui du maréchal Murat, roi de Naples, lui ont apporté gloire et richesse. Un mariage princier lui ouvre les portes de l'aristocratie napolitaine.

Avec la chute de l'empereur en 1815, tout bascule pour ce jeune général de division. Après avoir vainement réclamé contre sa mise à la retraite forcée, il continuera près de quarante ans son combat, notamment par l'écrit, pour justifier son action au royaume de Naples et, à contre courant des évolutions politiques lourdes en Europe, louer les monarchies absolues en train de s'effondrer.

**Cantal Patrimoine - 58, rue de Belloy
15100 Saint-Flour**

ENGAGÉ

par le lieutenant **Nicolas Barthe**
avec la collaboration
d'**Alexandre Kauffmann**

Avec ce livre on entre de plain-pied dans l'intimité d'une unité opérationnelle engagée dans un conflit intense. Les anciens reconnaîtront l'ambiance (les anglicismes en moins...), la camaraderie sans manque de respect et de considération, qui régnaient dans les unités de combat d'une guerre des années 50. Une différence notable néanmoins : on n'envoie plus au combat des hommes, des officiers, sans une très longue préparation d'où, par exemple, le séjour en Guyane avant l'Afghanistan.

Mais ce livre est aussi l'itinéraire d'un jeune homme plein de talent qui cherche sa voie. La trouvera-t-il au sein d'une institution encore très marquée par ses traditions. Cet officier est un engagé, comme ces hommes de la nouvelle armée de métier qui est la nôtre. Faire sa place dans un milieu très marqué par « l'origine » lui sera certainement difficile.

Notons le très bon accueil fait par l'institution à ce témoignage (une vidéo est proposée sur le site de la Défense).

**Editions Hachette - 43, quai de Grenelle
75015 Paris - 01 43 92 30 30**



MATRICULE 577 VOLTIGEUR DE POINTE : SOUVENIRS

par le lieutenant colonel (er)
Raymond Dubois

L'auteur est membre de l'ANOCR du groupement d'Indre et Creuse. Il livre ici à travers son cas personnel et avec le recul du temps, la relation de ce que sa génération a connu dans l'enchaînement de conflits majeurs pendant plus de vingt années. Mais au-delà des faits qu'il relate et des circonstances dans lesquelles ils se sont produits, il veut rendre un hommage appuyé à l'Armée, lieu de promotion sociale par excellence sans exclusive aucune s'agissant des origines géographiques, sociales et culturelles.

On devine qu'il juge que cette expérience citoyenne fondatrice, indispensable à la cohésion de la Nation, manquera aux générations qui ne la vivent plus.

C'est également ce souci de ce qui lui semble essentiel dans une vie d'homme qui l'a conduit à témoigner d'abord vers celles et ceux qui l'entourent.

**Col (H) ors
Ateliers Tarabuste - 5, rue Emile-Guinnepain
36170 Saint-Benoit-du-Sault**



Aspect humain des Opérations Extérieures (OPEX)

INTRODUCTION

Général de corps d'armée J.-N. Sorret

LE NOUVEAU PARCOURS DU COMBATTANT

Général J.-N. Sorret

ENVIRONNEMENT HUMAIN ET PARCOURS DE SANTÉ

Général J.-N. Sorret

TÉMOIGNAGE DU GÉNÉRAL D'ARMÉE IRASTORZA

(ancien chef d'état-major de l'armée de terre)

TÉMOIGNAGE DU LIEUTENANT BARTHES (21^E RIMA)

SONT-ILS DES HÉROS ?

Général d'armée Bachelet

COMBATTANT D'HIER, D'AUJOURD'HUI... ET DEMAIN

Colonel Chauvancy

BLESSÉS... ET APRÈS ?

Georges Morin

COÛT DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

Généraux Carmona et Cahuet





**Général de CA (2s)
J.-N. Sorret**

INTRODUCTION

Jusqu'à une période récente les opérations extérieures étaient principalement reconnues comme la capacité pour les armées de « projeter » près de 30 000 hommes pour des temps de pré-

sence hors métropole allant de quelques mois, les compagnies tournantes à l'entraînement, à des séjours complets d'une à deux années servant de socle aux éléments d'intervention. Les cartes de magazines présentaient volontiers ces déploiements, il était bien sûr aussi question des objectifs et des résultats de ces opérations parfois pour les magnifier comme en Côte d'Ivoire où l'action française a largement facilité le retour du calme et... du président élu, ou les décrier. Le cas du Rwanda, mal vécu par les militaires, est significatif. L'ex-Yougoslavie a longtemps « tenu la vedette » dans les médias, nous étions aux frontières de l'Europe. Qui sait que des Français, sous couvert de mandat Onusien, sont encore au Kosovo en interposition entre Serbes orthodoxes et Albanais musulmans ?

Aujourd'hui, nous avons toujours pratiquement autant de forces projetées mais cinq mille de nos hommes sont en Afghanistan et ceux-ci ne sont plus simplement en Opex : ils sont véritablement en guerre. Aujourd'hui plus de soixante-quinze d'entre eux ont laissé leur vie dans ce pays, cinq cents en sont revenus blessés, dont certains très grièvement. Toutes les armées sont engagées et plus particulièrement les Forces terrestres.

La **Marine** participe à la périlleuse sécurisation des voies maritimes au large de la Somalie et ses commandos pratiquent des opérations à haut niveau de risque ; l'**Armée de l'air** combat en Afghanistan et en Libye. Nos forces ont donc dû profondément s'adapter à cette situation, qu'il s'agisse de leur dispositif, de la modification et de l'amélioration de leurs équipements mais aussi, et d'une façon très sensible, de celle de la formation et de l'entraînement des hommes.

Ce dossier présentera successivement la préparation des hommes, que nous appellerons le **nouveau parcours du combattant**, puis le **parcours de santé** construit pour ceux qui en quelque sorte ont été victimes de leur engagement. Nous évoquerons ensuite brièvement le **coût et le financement** de ces opérations, sans oublier que celles-ci sont par essence, comme le rappelait souvent le dernier Chef d'état-major de l'Armée de terre, l'une

des missions essentielles de nos armées. Nous avons perdu près de cent véhicules blindés en Afghanistan, c'est le prix de la guerre.

Enfin, de **grands témoins** et des responsables de haut niveau ont bien voulu s'exprimer dans le cadre de ce dossier pour nous faire part de leur expérience.

La guerre et ses blessés n'a, bien sûr, pas commencé avec les Opex. Cinquante ans après les faits, un grand blessé nous démontrera avec force qu'après une blessure, même extrêmement grave, il peut, il doit y avoir une vie. Les lecteurs pourront apprécier le panache de son parcours.

Je remercie tous ceux qui m'ont aidé à élaborer ce dossier.

LE NOUVEAU PARCOURS DU COMBATTANT (1)

Le développement qui suit concerne essentiellement l'Armée de terre, l'entraînement des personnels des deux autres armées n'ayant pas nécessité de profonds changements. Notons néanmoins que celles-ci font, ponctuellement, appel aux moyens de l'Armée de terre. C'est le cas notamment pour les commandos (Air, Mer), ou les personnels susceptibles de venir renforcer les unités terrestres en opérations.

Le Livre Blanc et la réalité de nos engagements, nouveaux et difficiles ont progressivement conduit à une modification profonde des structures de nos armées et de la formation des hommes. Si les nouvelles organisations sont désormais bien connues, celles qui concernent la formation et l'entraînement le sont peut-être un peu moins. Ce sera l'objet de cet article.

Le temps est certes lointain où des hommes étaient envoyés « au combat » après quatre, voire deux mois de formation (de « classes » disait-on à l'époque). Nous étions au temps d'une armée à deux vitesses, système qui devait durer plus d'un demi-siècle. Plus proche de nous, pour constituer une Division d'intervention de quelque dix mille hommes, il a fallu prendre sur la substance de toute l'armée. Depuis, la professionnalisation est passée par là. Elle a été suivie d'un Livre Blanc fixant clairement un contrat opérationnel aux armées. Pour l'Armée de terre, il s'agit d'être capable d'engager, avec un préavis de 6 mois 30 000 h dans une opération multinationale et, simultanément, d'avoir la capacité de mener en permanence une action autonome avec 5 000 h, tout en préservant 10 000 h au profit du territoire national.

Enfin, nous avons rejoint les structures intégrées de l'OTAN.

Une décision, très marquante, a été de faire en sorte que tous les Régiments, dans leurs spécialités respectives, soient aptes à exécuter les mêmes missions sur tous les théâtres d'opérations. Il n'y a donc plus une armée à deux vitesses.

Pour cela, la mise en condition opérationnelle du soldat et de son unité s'inscrit dans un parcours très « balisé », défini par le Commandement des Forces Terrestres.

Les jeunes engagés volontaires initiaux (EVI) passent tous désormais six mois dans le Centre de Formation Initiale des Militaires du rang (CFIM) de leur Brigade. Il y a treize CFIM répartis sur l'ensemble du territoire formant les jeunes EVI et leur inculquant la culture de leur Brigade. Ils sont placés sous la responsabilité du Général commandant cette Brigade, le CFIM disposant d'un encadrement permanent dédié à cette mission de formation, renforcé par les cadres tournants en provenance des Régiments d'affectation. Cette formation est ensuite complétée par l'acquisition des savoir-faire particuliers au type de Régiment, avant de pouvoir s'entraîner au combat interarmes avec le passage dans les Centres d'instruction et d'entraînement spécialisés de l'ADT regroupés au sein du Commandement des Centres de Préparation des Forces (CCPF).

Les cadres continuent à acquérir leurs savoir-faire, sans changement notable, dans les Écoles.

L'incorporation des engagés, et dans une moindre mesure celle des cadres, se faisant en continu, les unités (Compagnies et Régiments) ont un cycle d'emploi très « cadré », sur lequel nous revenons.

L'objectif est bien évidemment de détenir en permanence la capacité d'engagement sur les missions opérationnelles qui peuvent revêtir différentes configurations et qui nécessitent à chaque fois un entraînement adapté, sur mesure. Il s'agit bien, à partir de fondamentaux communs acquis lors d'une préparation opérationnelle générique, de procéder à une mise en condition avant projection (MCP) (schéma 1) qui est différenciée en fonction du théâtre d'engagement, en distinguant par exemple les projections sur :

- le territoire national (VIGIPIRATE),
- au sein des forces prépositionnées : Forces de souveraineté (DOM-COM), Forces de présence (Gabon, Djibouti),
- dans des opérations de normalisation (Kosovo), de stabilisation (Liban) ou d'intervention (Afghanistan, Libye).

La durée de préparation à chacune de ces missions « de guerre » est naturellement différente. Les unités effectuent ainsi une Mise en Condition

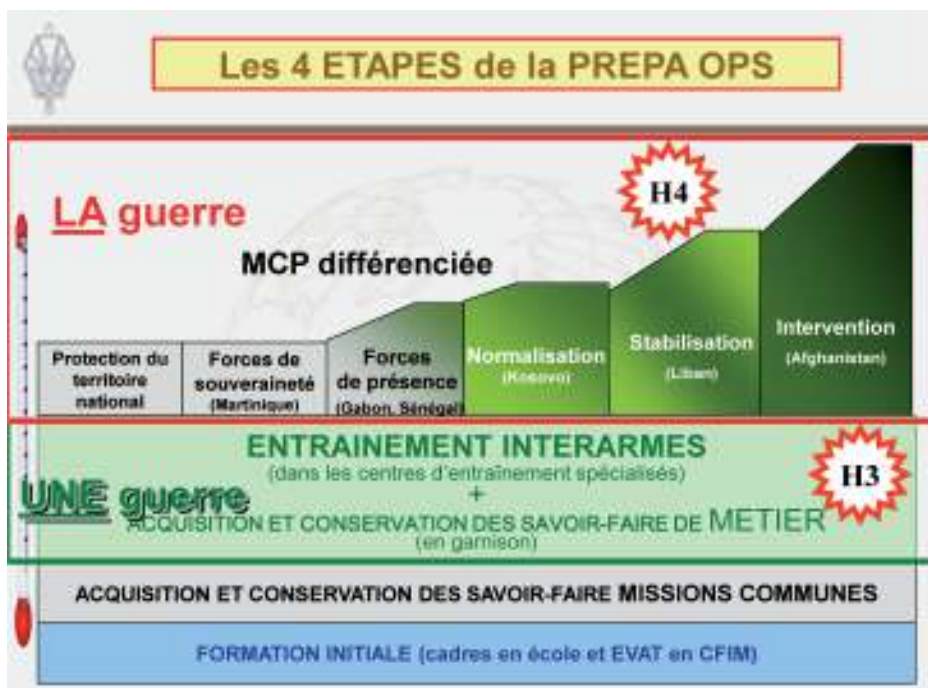


Schéma 1

avant Projection (MCP) différenciée qui s'étale de huit jours (VIGIPIRATE) à six mois (Afghanistan). Le schéma joint résume clairement cet enchaînement. Toutes les capacités sont vérifiées par des contrôles généralement effectués dans les Centres d'entraînement (dans lesquels la simulation tient une large place). Elles sont validées par le Général commandant la Brigade. Ainsi, la capacité d'un Régiment à s'engager en Afghanistan est contrôlée par le Commandement de Brigade lors d'un exercice de Vérification Avant Projection (VAP) qui clôture un séjour de 3 semaines sur le Camp de Canjuers où le Détachement d'Assistance Opérationnelle/Afghanistan (DAO/A) entraîne les unités en leur dispensant les savoir-faire indispensables au théâtre afghan.

Ajoutons que des préparations spécifiques (avec validation) ont été mises au point pour les États-majors et l'acquisition de savoir-faire « OTAN ».

Pour permettre une « vie » normale aux unités et aux hommes et une bonne acquisition des savoir-faire, un cycle d'activités - qui se déroule en cinq temps - a été mis au point. Il se développe sur une période de 24 à 28 mois. Son déroulement est donné par le schéma joint.

Ce cadre d'emploi des forces fonctionne depuis plus de deux ans. Il donne satisfaction en ce sens que l'Armée de terre, pourtant très réduite, est en mesure de remplir les missions qui lui sont confiées tant sur le plan quantitatif (en 2011 il y avait instantanément plus de 6000 hommes en OPEX en permanence) que par la qualité des services rendus.

Mentionnons, avant de conclure, l'existence d'un « sas de décompression » qui se situe sur le trajet du retour après engagement en Afghanistan. Ce passage de trois jours dans un grand hôtel chypriote, hors de toute contrainte, permet aux combattants de retrouver progressivement une « vie normale » après six mois d'engagement souvent intense. Il permet aussi, à ceux qui en ont besoin, de bénéficier du soutien psychologique nécessaire à tout combattant.

Général de CA(2s) J.-N. Sorret

(1) Cet article a été réalisé en coopération avec le Commandement des Forces Terrestres (général Alabergere) que je remercie.

ENVIRONNEMENT HUMAIN PARCOURS DE SANTÉ

Les traumatismes engendrés par la guerre du Vietnam, la sophistication des armements ont entraîné les Américains, et un peu nous derrière eux lors de la guerre du golfe, à préconiser la guerre avec zéro mort.

Le problème s'est relativement peu posé lors des différentes interventions extérieures des forces armées françaises, le nombre des victimes, morts ou blessés, étant assez faibles, à l'exception notable de l'attentat du Drakkar au Liban.

L'engagement en Afghanistan a pris progressivement les formes d'une guerre. Aujourd'hui on déplore plus de 70 morts et plus de 500 blessés depuis notre engagement. Les talibans n'ont pas encore fait de prisonnier mais en cette période de désengagement, le risque est élevé.

Cette nouvelle donne a conduit l'état-major à deux types d'action.

La première consiste à rappeler que la finalité d'une action militaire est d'abord d'atteindre l'objectif fixé par le chef avec bien évidemment le minimum de pertes. La protection individuelle de l'homme fait depuis l'objet d'un véritable investissement en équipements adaptés à ces difficiles missions. L'entraînement des hommes et des formations a été profondément réformé (cf. article **Le nouveau parcours du combattant**).

Les pertes étant inévitables la seconde action consiste à optimiser la prise en compte et le traitement des blessés.

C'est dans cet esprit qu'il a été défini un véritable *parcours de santé*. Ce parcours fixe les délais « cliniques » à respecter entre l'instant où le combat-

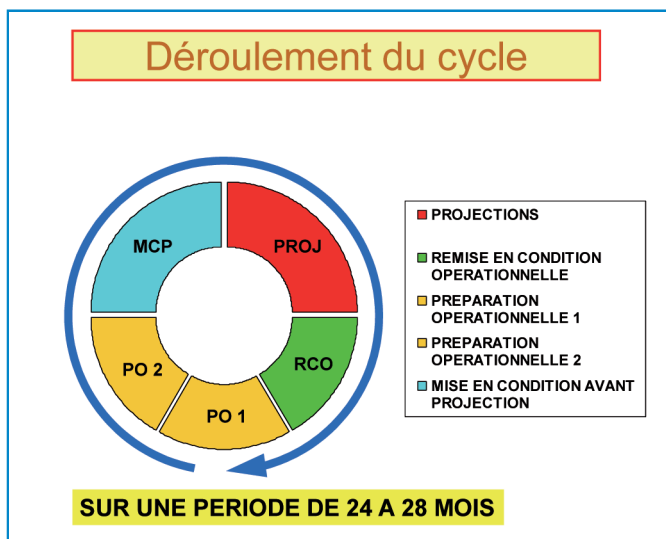


Schéma 2

tant est blessé et son traitement à l'HIA de Percy, là où sont traités la grande majorité des blessés. Le délai de deux heures, qui sépare le moment où le combattant est blessé et son arrivée à l'hôpital français de Kaboul est toujours respecté ; les blessés admis dans ce délais sont pratiquement assurés de survivre.

Ce parcours conçu par la DCSSA est donné en annexe. L'hôpital médico-chirurgical (HMC) construit par la France sur une base près de Kaboul est doté des moyens modernes de diagnostic et de traitement. C'est la clé de voute du système opérationnel. La seconde est l'hôpital de Percy dont l'adaptation a suivi la croissance du nombre de blessés. La majorité de ceux-ci le sont par IED d'où une part très importante de lésions qui affectent les membres inférieurs et nécessite des soins importants mais aussi une profonde rééducation. Le professeur Lapeyre, chef du service de médecine physique et de réadaptation, insiste beaucoup sur la finalité de cette rééducation qui est la réinsertion du soldat dans la société. Les moyens développés sont considérables et les résultats sont à la hauteur de ces investissements. Ainsi, par exemple, un amputé des deux pieds est aujourd'hui capable de courir.

Le rôle de certaines associations est souvent capital, ainsi les « **Gueules cassées** » ont pris en charge la réalisation d'un appartement adapté à ses

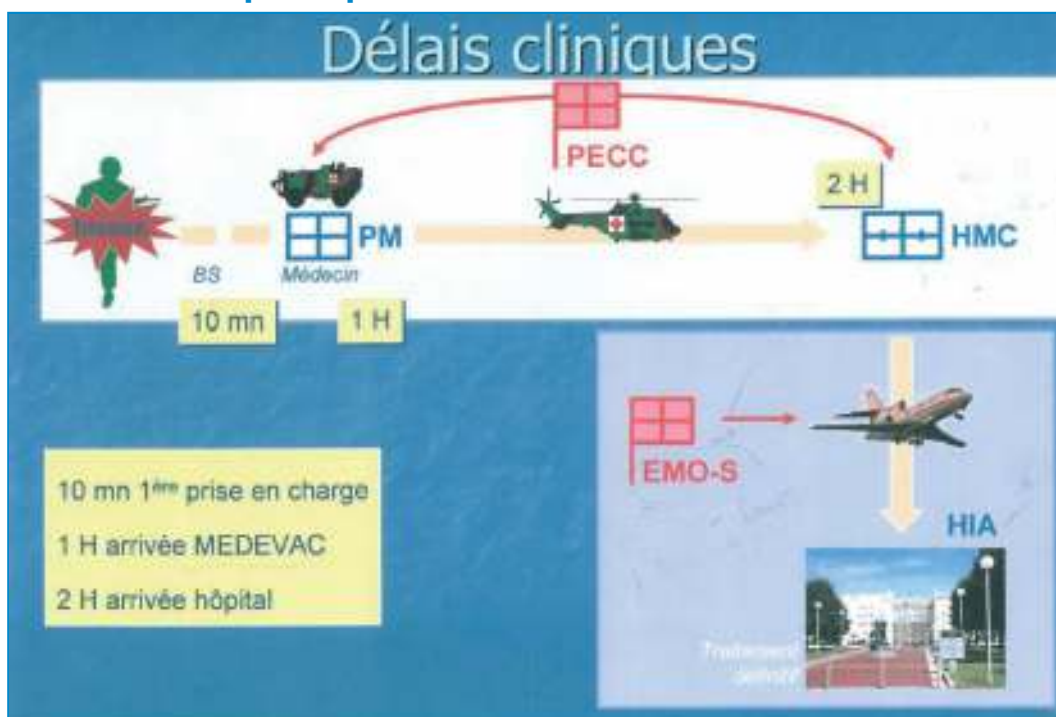
grands blessés. L'hôpital Percy envisage de créer un véritable « lieu de vie » avec famille pour finaliser cette réinsertion. Celle-ci est toujours très longue : six mois pour les blessés des membres, douze pour les crâniens.

Parallèlement et, peut-on dire, chapeautant le système apparaît un organisme certes assez léger mais dont le rôle dans la gestion et la coordination des actions est fondamental : la **Cellule d'Aide Aux Blessés de l'Armée de Terre (CABAT)**. Notons qu'il existe des cellules équivalentes dans les deux autres armées.

Créé peu après la guerre du Golfe, cet organisme placé sous le commandement du gouverneur militaire de Paris assure un **accompagnement dans la durée des blessés en opérations**. Informée en direct par le cabinet du CEMAT elle intervient immédiatement pour prendre en compte la particularité de son cas : nature et gravité de la blessure, environnement familial en particulier (aide à l'hébergement, accueil en région). L'objectif est de, si possible, recréer un environnement apaisé. Son rôle est essentiel pour les familles en anticipant les démarches administratives.

Son rôle est donc à la fois administratif et social mais il est évident qu'en aucun cas la CABAT n'intervient dans le domaine médical ni dans celui de la gestion de ces blessés.

Projet de protocole CABAT (armée de terre)



Cette cellule est légère, ses moyens sont comptés, aussi son action est relayée par plusieurs associations au premier rang desquelles figure **Terre-Fraternité**.

L'action de cette dernière s'exerce en complément des organismes officiels.

Terre Fraternité a pour vocation d'apporter un soutien moral, matériel et financier aux blessés de l'armée de terre, à leurs proches, ainsi qu'aux familles des tués au combat.

Créée à la suite du massacre de Bouaké de 2004, cette association a vu son action s'étendre au rythme des pertes en Afghanistan et s'amplifier au gré de l'augmentation de ses moyens financiers.

Elle œuvre essentiellement, mais pas uniquement, en soutien de la CABAT afin que celles et ceux qui se trouvent meurtris dans leur chair ou atteints par la douleur de la perte d'un être cher ne manquent de rien au moment où survient le drame.

Elle agit dans l'urgence ou pour les cas non prévus par la réglementation. Elle est adossée, pour l'action dans la durée à l'association pour le développement des œuvres d'entraide dans l'armée (**ADO**) et à **l'Association Solidarité Défense**, structure interarmées et interservices, créée en 1994 par M. **François Léotard** alors Ministre de la Défense, pour soutenir les militaires victimes des OPEX et leurs familles. Elle est actuellement présidée par l'amiral (2S) **Jacques Lanxade**, ancien chef d'état major des armées. Ses ressources financières proviennent essentiellement de dons.

L'action de la CABAT s'inscrit dans la durée. Elle entretient un climat de confiance auprès du blessé pour qu'il ne se sente pas écarté de la « famille » militaire. Le blessé dispose alors d'un espace d'écoute (visites dans les hôpitaux, contacts téléphoniques).

Là encore l'action des associations est recherchée. C'est dans ce cadre que **l'ANOCR finalise, avec la CABAT, un protocole** (cf. projet en PJ) lui permettant de prendre contact, de rendre visite aux blessés et aux familles de décédés et, le cas échéant, de leur apporter une aide matérielle. Ce protocole est donné en annexe. L'action de solidarité de l'ANOCR est facilitée par l'existence d'un réseau territorial dense. Les présidents de chaque groupement et leurs membres seront encore davantage sollicités pour venir en aide aux camarades dans le besoin et, bien évidemment, à leur famille.

Notons enfin que le rôle de la CABAT est aussi de s'impliquer, avec bien évidemment, les organismes spécialisés de la Défense, dans les démarches menant à la réinsertion professionnelle.

TÉMOIGNAGE du Général d'Armée Elrick IRASTORZA

(ancien chef d'état-major de l'armée de terre)



Le général d'armée Irastorza en Afghanistan

Le coût humain des OPEX (1)

La mort du soldat au combat n'est pas une mort ordinaire et les faits d'armes ne sont pas des faits divers. Nos pertes en Afghanistan suscitent une légitime émotion dans une opinion publique qui place au-dessus de tout la préservation de la vie mais l'histoire de notre pays « s'est faite à coups d'épée » et il est difficile d'imaginer un avenir radieux sans nouveaux sacrifices. **Nos soldats et leurs familles ont besoin d'un soutien durable et non pas d'une fugace compassion.** Souvenons-nous, après les avoir pesés à l'aune des enjeux du moment et des effectifs engagés, de leurs sacrifices passés : Première Guerre mondiale : 1 400 000 tués, 4 300 000 blessés ; Deuxième Guerre mondiale : 238 000 tués, 400 000 blessés ; guerre d'Indochine : 40 000 tués, 70 000 blessés ; guerre d'Algérie : 25 000 tués, 65 000 blessés ; Afghanistan : 75 tués, 500 blessés.

Parce qu'elle lui est confiée au nom du peuple français par le Président de la République, élu au suffrage universel et chef des armées, la mission du soldat est et doit rester sacrée et l'émotion ne doit pas l'emporter sur la raison.

Il est évident que les grandes hécatombes du XX^e siècle ont conduit à un véritable rejet de la guerre et des pertes au combat et collatérales. La dissuasion nucléaire d'une part et les opérations de maintien de la paix d'autre part, l'ont subrepticement amplifié à grand renfort de slogans tels que « plutôt rouge que mort » et de concepts séduisants comme celui de « zéro mort ».

L'effondrement du pacte de Varsovie et la disparition de menaces mortelles à nos frontières n'a fait qu'ac-

(1) Voir in memoriam page XVI.

célérer cette évolution : le moment était venu d'engranger les dividendes de la paix. C'était oublier un peu vite que la France ne bénéficie pas d'un statut d'extraterritorialité planétaire, que les menaces pour n'avoir plus de frontières n'en sont pas moins vivaces et que notre pays, membre permanent du Conseil de Sécurité devra continuer à contribuer, avec d'autres, à la bonne marche du monde.

La première guerre du Golfe allait ramener les rêveurs impénitents sur terre mais aussi accélérer une évolution de notre outil de défense devenue inéluctable. Pas question d'envoyer le contingent participer à des engagements lointains ne justifiant manifestement plus le sacrifice de soldats appelés. La guerre est devenue une affaire de professionnels aptes à « servir en tout temps et en tout lieu »*, s'il le faut « jusqu'au sacrifice suprême » (*).

Décidée en 1996 et menée tambour battant, la professionnalisation est incontestablement une réussite au plan de l'efficacité opérationnelle et de la motivation. Nous avons de bons soldats, courageux, généreux, aussi bien formés et équipés que nos moyens nous le permettent, enthousiastes dans l'action, durs à la peine et volontaires dans l'adversité, cultivant traditions et camaraderie avec passion mais surtout le culte de la mission. Ils en connaissent le prix mais leurs chefs n'ont qu'une seule obsession : réduire ce coût à l'humainement et moralement acceptable tout en remplissant la mission. C'est l'éternel dilemme du chef au combat...

Où en sommes-nous près de dix ans après la fin de la professionnalisation ? Nous avons une armée de métier qui tient la route mais pour les Français la vie du soldat de métier a finalement autant de prix que celle de l'appelé du contingent et la mort au combat de leurs soldats ne laisse pas aussi indifférent qu'on a bien voulu le dire ; c'est plutôt une bonne nouvelle pour le pays et ses armées. Mais il ne faudrait pas verser dans l'excès inverse au point de s'en trouver inhibé alors que « L'état de militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice » (*). La capacité de résistance d'une nation réside d'abord dans sa capacité à accepter le sacrifice des siens dès lors qu'il y va de « la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation » (*). Reste à les apprécier ; le seuil de tolérance en découlera.

« Madame, Monsieur, votre fils (votre mari, votre frère) est mort courageusement les armes à la main en faisant son métier de soldat ; il est mort en héros et nous lui devons, la Nation lui doit une reconnaissance éternelle. Si d'aventure notre pays devait un jour bannir de la langue française cette phrase si lourde de sens et d'émotion, c'est que ce jour-là il aurait renoncé à toute ambition et notamment à celle de se défendre.. »

LE 9 JUILLET 2010 À TAGAB

« Extrait de mon journal de marche qui m'a servi pour l'écriture du Livre Engagé (Editions GRASSET) »



Lieutenant Barthes 21^e Rima

A midi, des tirs à proximité de notre base visant un véhicule de la police afghane (ANP) ont lieu. Nous nous sommes tous mis à couvert. Heureusement, ce n'est pas une intrusion ni une attaque des insurgés, mais le doute est présent. La veille, durant la visite du Chef d'Etat-Major des Armées, nous avons été attaqués au mortier. Les obus étaient tombés à quelques dizaines de mètres à l'est du camp. Avec la section et les éléments spécialisés du génie (1^{er} REC) nous avons reconnu les zones d'impact : la cour d'une école et un commerce afghan.

En fin d'après-midi, je rejoins mon Commandant d'Unité, pour la réunion préparatoire à la prochaine mission. Nous savons que dans quelques jours nous allons retourner dans le sud de la KAPISA, là où nous avons perdu un de nos camarades sur un IED doublement piégé par une grenade, le sergent-chef MOSIC (13^e RG). Dans cette zone où les tirs nous encadraient, une petite bute de sable m'avait sauvé du feu ennemi...

Cette-fois ci, nous irons plus au sud... La réunion terminée, je vais préparer mes ordres. Je convoque les chefs de groupe et mon adjoint. Je n'ai de doute ni dans la préparation ni dans l'exécution de la mission, mais j'ai l'image de ma mère me répétant : « Un militaire est avant tout fait pour risquer sa vie sur ordre dans des contrées lointaines. Le destin des forces armées est entre les mains des politiques. Ce sont eux qui décident des intérêts de la nation, par nature fluctuants. Les ennemis d'hier peuvent devenir les amis de demain. L'esprit de sacrifice est noble, certes, mais est-il utile ? Avec un master en économie à Sciences-Po, ne

peux-tu pas servir la France autrement ?». L'histoire de ma famille qui vient d'Oran ne quitte jamais mon esprit.

Mes pensées sont interrompues par deux chicom. Des roquettes tirées par les insurgés depuis des rampes artisanales sont tombées sur la base de TAGAB. Mes hommes en train de jouer aux cartes ont vu passer des éclats au-dessus de leurs têtes. Immédiatement, nous nous sommes réfugiés sous des blocs de béton. Notre abri, le n° 16, est déjà complet. Dans ces moments, je dois surveiller mes marsouins : certains d'entre eux, inconscients du danger, préfèrent discuter à l'air libre plutôt que de rester sous les chapes de béton où règne une chaleur étouffante.

Nous ne vivons, ni ne dormons dans un espace tranquille. Sous l'abri, tous mes hommes ont conscience de notre environnement hostile de jour comme de nuit. Les conséquences sur notre sommeil et récupération se font peu à peu sentir. Il reste cinq mois...

LES HÉROS D'AUJOURD'HUI À LA LUMIÈRE DU CAS TOM MOREL



**Général d'armée
(2^e Section)
Jean-René Bachelet**
Ancien inspecteur
général des armées

Le 27 avril 2011, la revue « Inflexions (1) » organisait une journée d'études sur le thème : « Que sont les héros devenus » ?

Pour la contribution qui m'avait été demandée, j'avais choisi d'illustrer ce que j'avais alors appelé « les panthéonisations militaires », par le cas du lieutenant Tom Morel.

Il m'a semblé que ce propos, ci-après en partie reproduit (2), est de nature à éclairer la réflexion engagée dans la présente revue sur les héros d'aujourd'hui.

Devant un public très largement militaire ou de culture militaire, j'irai droit au but en énonçant, d'une part un présupposé, d'autre part l'idée que je veux illustrer à travers le témoignage que je peux apporter sur « le cas Tom Morel ».

Le présupposé, que je n'argumenterai donc pas, est le suivant : si l'on appelle « héros » un personnage dont l'exemplarité est hors du commun pour illustrer des vertus que l'on veut promouvoir et que l'on pose donc en modèle pour inspirer les

comportements, toutes les armées du monde, ici et ailleurs, ont eu, ont et auront besoin de « héros », à la mesure de l'engagement hors normes qu'elles demandent à leurs soldats.

Quant à l'idée que je veux illustrer, elle peut s'exprimer comme suit : les éléments objectifs susceptibles de faire d'un personnage un « héros » ne sont pas suffisants. Pour que ce personnage soit connu et reconnu comme tel, il faut – pardonnez-moi le jeu de mots – une promotion.

Je dis jeu de mots car les initiés savent bien que le plus sûr moyen, dans l'armée de terre, de hisser un héros sur le pavois est de donner son nom à une promotion, notamment de Saint-Cyriens, qui équivaut à une véritable « panthéonisation ».

Jeu de mots car encore faut-il que ce candidat ait fait l'objet d'une véritable campagne promotionnelle efficace.

C'est ce que je veux montrer à travers « le cas Tom Morel » dont le hasard a voulu que j'en suive l'accès au Panthéon militaire sur un quart de siècle.

Tom Morel : un authentique héros

Au départ, on conviendra que le lieutenant Théodore Morel, dit Tom, est revêtu d'emblée de tous les attributs qui font les héros.

Il est jeune, il est beau, fait chevalier de la Légion d'Honneur à 24 ans à la tête de sa section d'éclaireurs skieurs avec laquelle il repousse victorieusement l'offensive italienne sur les cols des Alpes en 1940. Devenu Tom dans l'Armée Secrète, il fait de ce qui n'aurait pu être qu'un rassemblement de réception de parachutage d'armes l'un des hauts faits de la Résistance. Sous son impulsion, Glières devient en février-mars 1944 le symbole même de la France combattante, célébré dès l'époque sur le mode de l'épopée par Maurice Schumann à la radio de Londres. Aux jeunes gens rassemblés sur ce plateau enneigé, au-delà des clivages idéologiques et politiques, Tom donne une fière devise : « Vivre libre ou mourir » ; il leur communique sa foi ardente dans le destin de la France. Il laisse un sillage étincelant, brutalement interrompu par sa mort à l'issue d'une opération victorieuse contre les forces de répression de Vichy.

Oui, un authentique héros, célébré comme tel en Haute-Savoie et dans son bataillon, le 27^e BCA, bataillon des Glières.

1980-2002 : de l'ignorance à une éclatante reconnaissance

Or, trente-six ans plus tard, en 1980, à Saint-Cyr, lieu par excellence du culte des héros militaires, se présente une occasion d'évaluer sa notoriété.

Je suis alors stagiaire à l'Ecole de Guerre et, avec

quelques camarades, nous menons une étude sur les traditions à Saint-Cyr. Dans ce cadre, un questionnaire est présenté à l'ensemble des élèves de deux promotions. Parmi une vingtaine de noms de chefs militaires proposés – Tom Morel en fait partie –, il s'agit d'en choisir deux comme les plus susceptibles d'inspirer de jeunes officiers.

Le score de Tom Morel stupéfie alors le lieutenant que j'avais été quelques années auparavant au 27^e BCA : 5,5 % dans une promotion, 2,2 % dans l'autre.

Qu'en conclure sinon que notre héros est, en 1980, quasi-inconnu à Saint-Cyr ?

Vingt-deux ans plus tard, en 2002, nous célébrons le bicentenaire de cette prestigieuse école. La cérémonie d'ouverture des festivités qui vont s'échelonner sur toute l'année a lieu en janvier à l'Ecole Militaire, en présence du Président de la République, Jacques Chirac. Cérémonie nocturne dans la cour de l'Ecole Militaire.

Sous les feux des projecteurs, les Cyrards, alignés en avant de la galerie qui borde le bâtiment, pantalons garance, casoars flottant au vent, sabres étincelants, campent le décor d'une pérennité épique. En arrière-plan, couvrant en partie la façade, du sommet à la base, quatre oriflammes les dominent de l'image de quatre personnages tutélaires, côte à côte : de la gauche vers la droite, Lyautey, de Gaulle, Leclerc, et... Tom Morel.

Un maréchal de France, un chef d'Etat parmi les plus grands de l'Histoire de France, un général au destin légendaire, et un lieutenant de chasseurs alpins chef de maquis, comme autant de figures emblématiques de deux siècles de geste saint-cyrienne.

Je n'entendrai personne discuter ce choix : Tom Morel était bien à sa place au Panthéon des héros. Que s'était-il donc passé en 22 ans ?

La réponse ne souffre pas d'incertitude : en 1989, la 174^e promotion de Saint-Cyr avait été baptisée du nom de Tom Morel.

Mais cette question en appelle une autre : comment était-on passé de la quasi-ignorance de 1980 à la « panthéonisation » de 1989 ?

C'est là qu'intervient une véritable opération de « promotion » – dans l'autre acception du mot – que je vais sommairement évoquer.

L'opération « promotion Tom Morel »

(On ne reproduira pas ici les péripéties de l'opération conduite en jeu masqué par le 27^e BCA au bénéfice de la promotion de Saint-Cyr 1987-1990.

Tout a reposé sur la création d'un lobbying parmi les élèves. Encore aura-t-il fallu triompher d'hostilités fondées sur une méconnaissance des faits. Le

manuscrit d'un Jésuite, le Père Ravier, professeur du jeune Théodose Morel, écrit au lendemain de la guerre à l'attention des fils de ce dernier, devait être décisif. Tom Morel arrivera en deuxième position dans le vote.

La conjonction du choix du général commandant les écoles, de la bienveillance du CEMAT et de la neutralité du ministre devait emporter la décision.)

Pour conclure...

A travers ce cas concret, je crois donc pouvoir affirmer que nous avons les héros que nous voulons bien promouvoir. Non pas que le héros se « fabrique ». Il a objectivement vocation ou non à l'être.

Mais si, dans notre société, nous déplorons un vide en la matière, ne serait-ce pas par défaut de volonté à promouvoir les héros dont, pourtant, nous avons besoin pour inspirer notre « vouloir vivre ensemble » ?

... et pour étendre la réflexion

Il est tout à fait certain que les opérations militaires d'aujourd'hui sont sans commune mesure, en nature et en ampleur, avec celles des siècles antérieurs, notamment du XX^e siècle.

Pour autant, si l'on veut bien considérer les situations singulières vécues par les héros « panthéonisés », tels Pol Lapeyre, Bournazel, ou encore Tom Morel, qui pourrait prétendre que, depuis deux décennies, il n'est aucun exemple de comportement militaire qui puisse souffrir la comparaison avec ces modèles mythiques ?

Je crois au contraire que les exemples sont nombreux. Mais ils sont, tout simplement inconnus, ou encore en aucune manière orchestrés.

Il suffit pour s'en convaincre de lire la dernière édition de l'ouvrage du général Royal, « L'éthique du soldat français ». Les témoignages recueillis, les cas concrets mis en lumière, révèlent des actes authentiques du plus pur héroïsme, auxquels il manque seulement d'avoir été magnifiés comme ils pourraient l'être.

Il est clair par exemple que les opérations en cours en Afghanistan sont fertiles en actions d'éclat ; mais ceux qui en sont les héros, précisément, restent dans l'ombre.

Sur ce registre, considérons un épisode bien connu de l'engagement français en Bosnie : la reprise du pont de Verbanja de vive force par les marsouins du 3^e RIMA le 27 mai 1995.

Comment ne pas s'interroger sur l'absence d'orchestration nationale, jusqu'à ce jour, d'actes individuels et collectifs qui relèvent d'un héroïsme qui ne le cède en rien à ceux d'antan ?

On ne peut d'ailleurs manquer d'observer qu'outre-Atlantique, un cinéaste américain se serait emparé de longue date de ce sujet, dans une entreprise d'exaltation du sentiment national, à la faveur de la mise en pleine lumière du comportement véritablement héroïque de ces jeunes garçons, au premier rang desquels le capitaine Lecointre et le lieutenant Héluin.

Qu'en conclure sinon que l'armée, nolens volens, se soumet en la matière à l'air du temps : celui, délétère et mortifère, du culte de la victime, en lieu et place du héros ?

En cela, quel que soit le poids de l'environnement culturel et médiatique, rien n'est inéluctable, rien n'est irréversible. C'est affaire de conviction et de détermination, d'autant plus nécessaires que, n'ayons pas peur des mots, nous sommes-là dans un enjeu de civilisation : il y va de notre foi en l'avenir de notre vieux pays.

(1) La revue « Inflexions », créée en 2005 par le général Thorette, alors CEMAT, réunit des intellectuels, des universitaires et des militaires et anciens militaires dans des réflexions portant sur l'institution et l'action militaires au prisme des sciences humaines et sociales.

(2) Avec l'autorisation de la revue « Inflexions ».

ANCIENS COMBATTANTS D'HIER, ANCIENS COMBATTANTS D'AUJOURD'HUI, QUELS ANCIENS COMBATTANTS POUR DEMAIN ?



Colonel François Chauvancy

(Il a servi au Liban, aux Emirats Arabes Unis, en ex-Yougoslavie et en République de Côte d'Ivoire. Il est actuellement officier projets au Centre Interarmées de Concepts, de Doctrines et d'Expérimentations. Il s'exprime ici en son nom propre.)

L'ancien combattant a eu pendant longtemps une image « ringarde », de « vieux » qui racontait ses campagnes, diffusant l'impression de donneur de leçon à une jeunesse qui n'avait plus les valeurs d'engagement qu'il avait eues lui-même. C'est aussi cette image des années post-68 du « militariste » caricature du patriote xénophobe tel que cela était diffusé dans une partie de l'électorat français. Aujourd'hui, la notion d'ancien combattant a-t-elle

encore une signification pour nos concitoyens, sinon pour nous-mêmes, a-t-elle évolué ?

Hier les combattants menaient des combats autrement plus importants qu'aujourd'hui. La mort et les conséquences des blessures étaient presque des certitudes. L'engagement était non seulement celui du soldat, conscrit ou de carrière, mais aussi de la nation car il s'agissait de guerres que ce soit les conflits mondiaux ou bien les guerres coloniales. L'Etat avait pris en charge après la Première Guerre mondiale ces combattants blessés, mutilés. Cela impliquait à la fois un devoir de reconnaissance et un devoir de réparation de la France envers ceux qui l'avaient servie au nombre de plusieurs millions qu'ils soient Français ou étrangers. Le premier Office leur étant consacré a été créé en 1916. En 1926, l'Office du combattant intègre les anciens combattants non pensionnés, c'est-à-dire ni blessés, ni mutilés, ni invalides. En 1935, l'Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation prend en compte l'ensemble des problématiques des anciens combattants et des victimes de guerre.

Aujourd'hui, l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) est l'unique interlocuteur des anciens combattants. Il regroupe sous ce terme aussi bien ceux qui ont combattu en tant que soldats, qu'au titre de la résistance, ont été déportés, ont subi le travail obligatoire pendant la Seconde Guerre mondiale. Cela donne une image différente de ce que serait un ancien combattant dans l'imaginaire populaire. Finalement toute personne ayant combattu ou ayant subi un préjudice suite à un conflit considéré juridiquement comme tel est considéré comme appartenant au monde des anciens combattants.

Quelle peut être la place de l'ancien combattant demain ? En premier lieu, le terme est-il adapté à notre époque dès lors que les jeunes « anciens combattants » seront présents, certes beaucoup moins nombreux que leurs prédécesseurs, dans la société civile et ce pendant de nombreuses années. Ils regrouperont essentiellement des personnes ayant combattu. Les militaires d'active en constitueront à terme une grande partie. Ne faut-il donc pas plutôt qualifier l'ancien combattant de vétéran, certes terme bien anglo-saxon mais que chacun connaît... notamment par les séries américaines mais qui qualifie bien celui qui a combattu ?

En second lieu, la reconnaissance par l'Etat, par la communauté nationale, leur reconnaissance entre eux par le biais des associations constituent aussi

une nécessité pour que leur engagement ne soit ni méconnu, ni ignoré. Elles font partie du devoir de mémoire national. Elles doivent dépasser les seuls droits à compensation ou à réparation. Elles comprennent l'organisation du partage de cette mémoire à travers les générations et dans la nation, y compris par une plus grande présence de l'armée d'active dans le monde de l'éducation. La mise à l'honneur des vétérans du XXI^e siècle doit enfin s'exprimer sur les sites historiques, par les commémorations dont celle du 11 novembre doit être la plus emblématique.

Notre vision de l'ancien combattant doit donc évoluer avec notre temps en s'orientant sur la préparation de l'avenir et pas uniquement sur la mise en exergue du passé, afin de contribuer à la construction de cette mémoire collective et vivante, porteuse de valeurs qui fondent une nation.

BLESSÉS... ET APRÈS



Georges Morin (promotion général Laperrine)

Les grands anciens que nous sommes pensaient que leurs souvenirs, leur expérience et les enseignements qui en découlaient étaient devenus anecdotiques et révolus. A l'heure où nos jeunes camarades sont engagés dans de véritables opérations de guerre, ils sont redevenus d'actualité.

Je dédie ce témoignage à ceux qui en reviennent blessés et particulièrement aux plus gravement atteints car je suis convaincu qu'après une grave blessure la vie continue, sous une forme différente, mais qu'après le temps de la douleur physique et morale, elle redevient digne d'être vécue.

Jeune lieutenant en Algérie, l'explosion de ce que l'on appelle aujourd'hui un I.E.D. (antipersonnel),

au cours d'une opération de bouclage de nuit que je commandais, m'a privé de deux jambes et d'un bras. Sauvé d'une mort certaine, grâce à la présence d'un hélicoptère en vol à priori au-dessus de l'opération centrale, j'ai pu être réanimé à l'hôpital Maillot à Alger, puis rapidement rapatrié dans cet excellent centre médico-chirurgical et de rééducation dédié aux blessés militaires, qu'est l'Institution Nationale des Invalides, à laquelle je dois aussi beaucoup.

A un tel moment, que ressent-on ? Entouré de la famille, des amis, des organismes sociaux hospitaliers qui tous, dispensent des propos lénifiants, s'ajoutant à une torpeur engendrée par les anesthésiants et calmants divers, je garde aujourd'hui encore ce souvenir précis : je revêtirai à nouveau mon uniforme je retournerai en Algérie et marcherai encore à la tête de mes hommes.

Il arrive un moment où il faut bien ouvrir les yeux, réaliser son état, essayer de laisser les regrets en arrière et envisager un avenir pourtant sombre. Ce constat s'affirme dès le début de la rééducation fonctionnelle mobilisatrice, de la longue adaptation des prothèses et des premiers pas artificiels qui vont mettre à jour le vrai niveau de mobilité à espérer. Pour d'autres, il s'agit d'accepter le fauteuil roulant ressenti comme devant être à vie, peut-être.

À l'expérience de nombreux camarades côtoyés aux Invalides et de la mienne, je suis convaincu que dans la quasi-totalité des cas, le plus fidèle allié, ce dont on ne s'apercevra que bien plus tard, est la nature humaine elle-même, à plus ou moins grande vitesse selon les tempéraments et la gravité de la blessure. C'est elle qui pousse à la vie, qui remet les hobbies en mémoire, qui réveille le goût du sport, le besoin de voyager, le désir de revoir le monde extérieur, quels que soient les regrets et les désespérances bien sûr omniprésents surtout dans les premiers temps.



L'un des plus puissants moyens de réadaptation est la conduite. Pour les handicapés les plus lourds en particulier, elle est indispensable et au plus vite. Les techniques actuelles permettent tout. Elles sont un peu onéreuses c'est vrai. Contre l'avis de tous, blessé en janvier 1961, j'avais fait appareiller ma voiture en secret. L'essayer, huit mois après a été un formidable coup de pouce à une indépendance encore partielle mais régénérateur et une part de liberté retrouvée.

A la différence de mes camarades paraplégiques ou tétraplégiques qui doivent malheureusement parfois être traités et suivis beaucoup plus longtemps avant de rebondir et d'envisager leur avenir, j'ai donc été assez rapidement amené à m'interroger sur le mien. Bien entendu, ma volonté était de rester en service. Appareillé, j'en avais la possibilité physique et avais détecté le service susceptible de m'accueillir. Malgré la farouche volonté du Général MONCLAR, alors Gouverneur des Invalides et l'accueil favorable du ministre des armées qui nous avait reçus, l'affaire ne put se faire. Ma déception fut à la hauteur des sentiments éprouvés à la découverte de mon état. **J'ai alors compris combien il était essentiel de rester attaché à son milieu naturel et que même s'il était nécessaire de s'en écarter il ne fallait pas le délaisser.** Ainsi ai-je, non sans nostalgie mais avec plaisir, rencontré de plus en plus mes camarades de promotion ou de régiment et il en a été ainsi ma vie durant.

A un tel moment, il est impérieux de se passionner pour une activité, quelle qu'elle soit. La patrie reconnaissante (article 1 du code des pensions) avait fait son devoir. C'est un élément non négligeable de réconfort et de manière d'envisager l'avenir. Je me suis donc immergé davantage dans les activités sportives qui existaient à l'Institution. Par la suite, fortement et itérativement poussé à les ériger en association, j'ai fini par créer le « Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides » (1), avec l'accord et le soutien du gouverneur et de la direction de l'institution. J'avais toutefois précisé que je le mettrais en place, l'animerais pendant un an et me tournerais ensuite vers un autre horizon. J'y suis resté 28 années.

Je ne les regrette pas un seul instant. Elles m'ont permis, entre autres, de voyager, d'échanger avec nos homologues étrangers. Elles m'ont permis de contribuer au retour à la vie de nos adhérents. Il

faut savoir que le sport est un puissant complément à la rééducation fonctionnelle sous une forme plus agréable et plus ludique. Mais aussi il est connu et reconnu que les plus belles réussites de réinsertions professionnelles le sont par des sportifs convaincus et motivés. Elles m'ont enfin permis de vivre des situations que je n'aurais jamais pu espérer auparavant. Par exemple, participer à la course Paris-Dakar.

Cette épreuve controversée reste sportivement et humainement une formidable et rude aventure. Notre engagement ne fut pas une bravade, mais décidé par la Fédération Française HANDISPORT qui avait sélectionné un équipage de deux handicapés, assisté d'un mécanicien militaire. Son but était d'appeler l'attention des handicapés encore éloignés des bienfaits du sport sur le fait que, pratiqué de façon motivée et responsable il pouvait ensuite permettre de se surpasser dans de grandes épreuves.

Si j'aborde ce sujet, c'est que le Paris Dakar a eu une retombée positive directe. Interpellé par le dépassement de soi dans ces superbes paysages, j'ai voulu les faire connaître, ainsi que le désert et l'Afrique à nos adhérents. Interpellé par la misère particulièrement émouvante des handicapés, j'ai voulu y ajouter la solidarité. Ainsi est né « HAN-DICAP NORD SUD - RAIDS SPORTIFS ET HUMANITAIRES ».



Cette association reste une petite structure dont les membres sont presque tous issus de la Défense et du monde combattant. Naturellement, invalides et bénévoles civils qui le souhaitent sont bienvenus. Elle revêt deux aspects : l'un sportif, l'autre humanitaire qui, au fil des années tend à devenir prépondérant. Elle collecte, répare et convoie vers le Maghreb et l'Afrique de l'Ouest, fauteuils roulants et en général ce que nécessite le handicap, vers des hôpitaux et centres de réadaptation, mais sur-

(1) Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides (CSINI) ; Association Handisport affiliée à la FCSAD.
Tél. 01 45 55 13 90 - Président commandant de la Vergne.

tout vers nos anciens combattants. Ce sont eux que je vais brièvement évoquer ici.

La connotation militaire de l'association a tout de suite fait tourner nos pensées vers ceux pour lesquels nous avons un devoir de mémoire et de solidarité. Les lecteurs de l'ANOCR n'en ignorent rien. Il est particulièrement émouvant de constater le souvenir vivace qu'ils gardent de leurs campagnes dans notre Armée et la fierté avec laquelle ils arborent leurs décorations.

L'œuvre modeste que nous menons discrètement s'articule en coopération avec les directeurs des services français des anciens combattants à Tunis et Casablanca, l'Algérie restant réticente. Plus au Sud, nous remettons nos dons aux Offices Nationaux des Anciens Combattants ou aux Attachés de Défense ou aux deux dans une réunion unique.

Je crois cette petite digression, utile à nos jeunes blessés car nos anciens frères d'armes sont aussi les leurs.



En conclusion, je voudrais leur dire deux choses à mes jeunes camarades. Tout d'abord, je ne suis ni une exception ni un héros. Cette nature que j'ai évoquée me pousse à œuvrer. Je le fais comme d'autres, bien plus touchés que moi et qui continuent pourtant à bien vivre et à « servir », entre autres, dans les associations de combattants que vous pouvez et devez rejoindre pour militer, entretenir la flamme et l'amitié et... être défendus. Ensuite, puissiez-vous, dans votre dure épreuve actuelle, garder la fierté, fut-elle amère en ce moment, du devoir accompli sous les plis de notre beau drapeau et reprendre au plus vite, j'en suis sûr, la longue piste d'une vie comme les autres.



COÛT ET FINANCEMENT DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

par les généraux (2S) R. Carmona et J.-J. Cahuet

Les Opérations extérieures sont aujourd'hui le cœur de notre métier : nous devons nous y préparer, nous devons accepter les risques qu'elles nous font courir mais nos forces doivent également avoir les moyens suffisants pour accomplir les missions qui leur sont confiées par le politique. Les Opérations extérieures représentent en effet des enjeux budgétaires importants. En évaluer le coût et tenter d'expliquer les mécanismes parfois complexes de leur financement, tel est l'objet de cet article.



Général (2S)
J.-J. Cahuet

Généralités

Les « coûts » dont on parle à propos des Opex sont en réalité des *surcoûts*. Il s'agit, en effet, de la différence imputable à l'opération examinée par rapport au coût de l'unité en fonctionnement « normal », sur le territoire national. Dans les faits, ces deux termes sont utilisés bien souvent indifféremment, sans aucun souci bien arrêté de sémantique.

L'opération extérieure est, en effet, devenue un élément constitutif du mode de fonctionnement de nos forces ainsi qu'une contrainte de la condition militaire intégrée par les recrues, dès la signature de leur contrat d'engagement, avec ses risques, ses inconvénients matériels et ses avantages pécuniaires.

Pour autant, les Opex ne sauraient être banalisées et financées sur le Budget de fonctionnement initial de la mission *Défense*. Elles sont, par nature même, relativement imprévisibles au sens strict de ce terme, alors que le Budget de la Défense est bâti de manière à répondre à la mission assignée aux armées : *respect du contrat opérationnel* tel que décrit par le *Livre Blanc sur la Défense* et confirmé par la *Loi de programmation militaire* pour les années 2009 à 2014.

Les Opérations extérieures doivent donc continuer d'être distinguées, au sein de la mission *Défense*, par un budget opérationnel de programme (BOP) spécifique, inscrit en Loi de finances initiale, et éventuellement ajusté en cours d'exercice en fonction des circonstances.

Une activité et un coût en forte hausse

Les Opex sont devenues un mode d'opération classique pour les armées. Ce type d'activité s'est fortement multiplié depuis une vingtaine d'années et on peut constater une évolution très nette à la hausse de son coût financier.

Globalement, cette augmentation est due au renchérissement du soutien logistique de nos troupes sur des théâtres désormais plus lointains, à des dépenses de munitions croissantes dans des engagements de plus en plus violents et à l'accroissement important des contributions financières versées à l'Otan et à l'Union européenne par le ministère des Affaires étrangères et européennes (1), pour le financement des opérations de maintien de la paix.

Hormis pour ce qui concerne les opérations conduites sous l'égide de l'ONU, le caractère multilatéral d'une opération n'apporte guère d'allègement du fardeau financier, la règle à l'Otan et à l'Union européenne étant que les nations contributrices assument l'essentiel des coûts des opérations qu'elles conduisent dans le cadre de ces deux structures. L'ONU rembourse les frais engagés par les puissances contributives car les pays qui la composent sont très divers et les plus pauvres d'entre eux ne pourraient pas participer à ces opérations sans cette aide.

Composition des coûts

Ils sont principalement liés aux frais de personnel. Rémunérations et cotisations sociales constituent, en effet, le premier poste de dépenses d'une Opération extérieure (près de 50 %), loin devant les frais de fonctionnement, d'investissement ou d'intervention. Les Opex se caractérisent également par un coût en matériel difficile à évaluer mais bien réel en raison de l'usure prématurée des équipements qui sont très sollicités sur le terrain. En outre, certaines opérations mettent en évidence des besoins en matériels qui n'avaient pas été pris en considération à l'origine. Il s'agit généralement de petits programmes ou de programmes dits de « cohérence », ou « programmes d'urgence » très utiles dans l'accomplissement quotidien des missions, notamment sur le plan de la sécurité des forces. C'est sur le théâtre afghan, le plus dangereux, que se sont fait ressentir les besoins les plus criants. Sans être exhaustif, on peut notamment citer : les gilets pare-balle de type 4, les véhicules articulés chenillés (VAC) et les véhicules à haute mobilité (VHM), particulièrement bien adaptés au difficile relief afghan, les tourelleaux télé-opérés sur les véhicules de l'avant blindés (VAB), les brouilleurs installés sur les véhicules blindés et destinés à intercepter le signal déclen-

chant l'explosion des engins explosifs improvisés déposés sur le bord des routes ou encore les engins de détection d'explosifs improvisés de type *Buffalo* etc.

Une sous-budgétisation initiale chronique

Pendant longtemps, le coût des Opérations extérieures n'a pas été inscrit en Loi de Finances Initiale car celles-ci étaient considérées comme un événement *exceptionnel* et *imprévisible*. La règle voulait que ces dépenses soient alors gagées par des annulations de crédits d'un montant équivalent en dépenses d'équipement.

Le principe de l'inscription en LFI du coût estimé des Opex est une revendication ancienne du Parlement qui a trouvé une première application, certes symbolique, dans le budget 2003, lorsque 24 millions d'euros ont été provisionnés pour des opérations dont le coût réel s'est élevé, cette année-là, à environ 630 millions d'euros.

Ce principe a été réaffirmé à de nombreuses reprises, notamment par la Loi de programmation militaire 2003-2008. La budgétisation complète des (sur)coûts Opex en Loi de Finances initiale reste un objectif repris dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*.

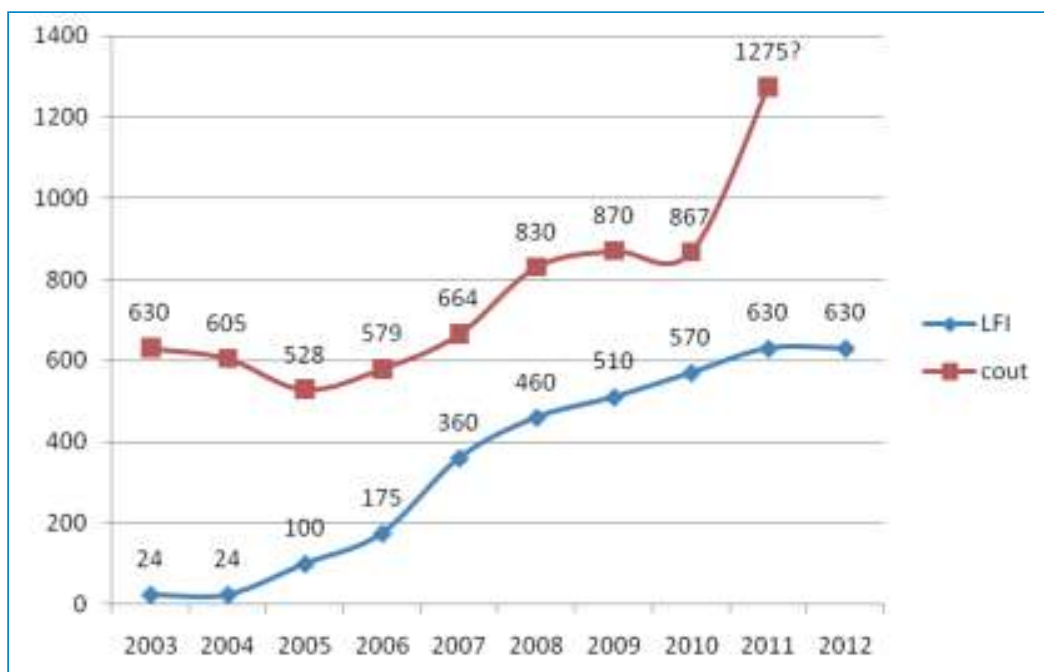
Cette budgétisation, qui n'atteignait pas 4 % du coût réel en 2003, s'est approchée de la réalité à un rythme très lent (19 % en 2005, 30 % en 2006), pour plafonner à 54-55 % en 2007 et 2008 (460 millions d'euros), ce qui ne répond que très imparfaitement au *principe de sincérité* sur lequel repose la construction du Budget de la Nation.

Des conséquences financières lourdes

Les « surcoûts » non provisionnés ont donc été, jusqu'à une période très récente, le plus souvent compensés en cours d'exercice par l'annulation de crédits d'équipements, parfois partiellement restaurés à l'occasion de la loi de finances rectificative de fin d'exercice. En tout état de cause, cette procédure s'est montrée préjudiciable au bon déroulement de certains programmes d'équipement et a conduit à un respect très approximatif des dernières Loïs de programmation (2).

Loi de programmation militaire 2009-2014 et compensation du « surcoût » des Opex

Cette LPM a prévu, d'une part, d'évaluer de la manière la plus réaliste possible les « surcoûts » en Loi de Finances initiale et, d'autre part, de financer les éventuels dérapages par rapport à ces estimations sans faire appel aux crédits d'équipement.



C'est ainsi que **le montant de la provision pour les Opérations extérieures, porté à 510 millions d'euros en 2009, a été augmenté de 60 millions d'euros en 2010 puis de 60 millions d'euros en 2011.**

Ces montants demeurent toutefois insuffisants pour financer la totalité du « surcoût » des Opex.

En second lieu, la Loi de programmation militaire a prévu qu'« **en gestion, les surcoûts nets non couverts par la provision (surcoûts hors titre 5 nets des remboursements des organisations internationales) seront financés par prélèvement sur la réserve de précaution interministérielle** », prévue par l'article 51 de la LOLF.

La LPM ne précise pas toutefois la part de ces dépenses qui sera financée sur la réserve de précaution des missions autres que la mission « Défense ». S'y ajoutent naturellement les remboursements, souvent lents et peu prévisibles, des Nations unies.

Il n'en faut pas moins souligner un progrès incontestable par rapport à la pratique des années antérieures.

Situation pour les années 2011-2012

A activité comparable, c'est-à-dire hors *Harmattan* (Libye), on peut constater pour 2011 une sta-

bilisation des « surcoûts » par rapport aux années antérieures, à 878 M€. Dans le détail, ceux-ci s'élèvent à 40 millions d'euros en ex-Yougoslavie, à 90 millions au Tchad, à un peu moins de 80 millions au Liban, de 500 à 520 millions en Afghanistan. *Atalante* (lutte contre la piraterie), représente une trentaine de millions et *Licorne* en Côte d'Ivoire, 65 millions. Le reste des opérations coûte au total de l'ordre de 50 millions d'euros (3).

Les surcoûts totaux ont été estimés entre 1,2 et 1,3Md€ pour 2011 en fonction de la durée et de la nature de notre engagement d'ici la fin de l'année.

L'augmentation des dépenses liées aux opérations en Afghanistan, consacrées à la sauvegarde et la protection des forces déployées, est compensée par la baisse des dépenses sur d'autres théâtres comme le Kosovo, où notre contingent a été réduit au cours de cette année à 300 soldats, et *Atalante*.

La provision pour 2012 devrait s'élever, comme en 2011, à 630 millions. Cette somme s'étant révélée insuffisante pour 2011, le Premier ministre s'est engagé à ce que la Loi de finances rectificative de fin d'année assure le financement de l'écart. La même logique sera suivie pour 2012, année qui devrait être moins chargée : l'opération *Licorne* est terminée ainsi que l'opération libyenne. La baisse

des effectifs en Afghanistan n'aura toutefois pas d'impact financier immédiat, car elle sera compensée par le financement des opérations de transfert et de retour du matériel engagé.

Conformément à la LPM, le financement des Opex au-delà de la provision budgétaire devrait donc bénéficier d'un abondement interministériel, à hauteur d'environ 600 M€.

En conclusion

Le coût des Opex n'a, pendant longtemps, fait l'objet d'aucune budgétisation prévisionnelle. Depuis 2003, celui-ci a été traditionnellement fortement sous-évalué. Si l'écart entre les prévisions et la réalité se réduit d'année en année, le coût des Opex, lui, ne cesse d'augmenter...

Une mission parlementaire d'évaluation et de contrôle des Opex, menée par le député Louis Giscard d'Estaing a remis en 2009 un rapport préconisant une vingtaine d'axes très concrets visant notamment à améliorer la provision initiale en vue de la rapprocher progressivement des coûts réels. Ces mesures impliquant l'action d'organismes nationaux et internationaux sont complexes à mettre en œuvre et leur concrétisation risque d'être longue à se faire sentir.

Par ailleurs, si la réduction demeure également un des objectifs à atteindre, il apparaît indispensable que soient réellement prises en compte dans l'estimation globale les leçons des *retours d'expérience*, afin de mieux maîtriser les coûts à plus long terme, comme le soutien aux grands blessés, le maintien en condition des matériels ou les acquisitions de remplacement pour les engins détruits ou usés.

En attendant, on ne peut que souhaiter fortement que soit garantie à la Défense la *pérennisation* de l'abondement interministériel de ces « surcoûts », afin que soient préservés ses crédits d'équipement.

Une garantie en ce sens a été donnée pour 2012 au plus haut niveau...

(1) Ces contributions se sont élevées à 380 millions d'euros en 2008.

(2) Selon les estimations du ministère de la Défense, ce phénomène a réduit d'environ 1 milliard d'euros sur la période les moyens prévus pour l'équipement.

(3) S'agissant de l'opération *Harmattan*, les surcoûts ont été estimés entre 330 et 350 M€ au 30 septembre 2011.

In memoriam : morts pour la France en Afghanistan en 2011

8 janvier 2011 - Sergent Hervé GUINAUD - RICM.

19 février 2011 - Caporal-chef Clément CHAMARIER - 7^e BCA

24 février 2011 - Adjudant-chef Bruno FAUQUEMBERGUE - CFT

20 avril 2011 - Caporal-chef Alexandre RIVIERE - 2^e RIMa

10 mai 2011 - Caporal Loïc ROPERH - 13^e RG

18 mai 2011 - 1^{re} classe Cyril LOUAISIL - 2^e RIMa

1^{er} juin 2011 - Sergent Guillaume NUNES-PATEGO - 17^e RGP

10 juin 2011 - Caporal-chef Lionel CHEVALIER - 35^e RI

10 juin 2011 - Lieutenant Matthieu GAUDIN - 3^e RHC

18 juin 2011 - Caporal Florian MORILLON - 1^{er} RCP

25 juin 2011 - Caporal-chef Cyrille HUGODOT - 1^{er} RCP

11 juillet 2011 - Brigadier-chef Clément KOVAC - 1^{er} RCh

13 juillet 2011 - Capitaine Thomas GAUVIN - 1^{er} RCP

13 juillet 2011 - Adjudant-chef Laurent MARSOL - 1^{er} RCP

13 juillet 2011 - Adjudant-chef Emmanuel TECHER - 17^e RGP

13 juillet 2011 - Adjudant-chef Jean-Marc GUENIAT - 17^e RGP

13 juillet 2011 - Sergent Sébastien VERMEILLE - SIRPA Terre de Lyon

14 juillet 2011 - Maître Benjamin BOURDET - Commando Jaubert

7 août 2011 - Caporal-chef Kisan Bahadur THAPA - 2^e REP

7 août 2011 - Caporal Gerardus JANSEN - 2^e REP

11 août 2011 - Sergent Facrou HOUSSEINI ALI - 19^e RG

14 août 2011 - Capitaine Camille LEVREL - 152^e RI

7 septembre 2011 - Capitaine Valéry THOLY - 17^e RGP

14 novembre 2011 - 1^{re} classe Goran FRANJKOVIC - 2^e REG

29 décembre 2011 - Adjudant-chef Mohamed EL GHARAFFI - 2^e REG

29 décembre 2011 - Sergent Damien ZINGARELLI - 2^e REG



Vie de l'Association

COURRIER DU SIÈGE NATIONAL



□ CONVENTION ANOCR-ARMÉE DE TERRE

Le 15 décembre 2011, le général Dary, gouverneur militaire de Paris et le vice-amiral (2S) Olhagaray, président national de l'ANOCR, ont signé la convention qui lie l'ANOCR et la Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre (CABAT) pour venir en aide aux blessés ou aux familles de militaires décédés en opérations ou en service.

L'idée de cette convention avait été émise par notre président lors d'une visite au chef d'état-major de l'armée de terre, le général Irastorza qui lui avait réservé un accueil très favorable. Il s'agissait en effet de mettre à profit le maillage géographique de l'ANOCR pour visiter des militaires blessés ou des familles de militaires décédés éloignés de leur unité d'origine ou habitant dans une région dépourvue de toute présence militaire.

Il ne restait plus qu'à préciser le cadre et les limites des interventions de l'ANOCR, ce qui a été fait en étroite collaboration avec la CABAT.

L'ANOCR se voit ainsi confier une nouvelle mission sensible, délicate mais enthousiasmante qu'elle aura le désir de remplir avec efficacité et humanité envers de jeunes frères d'armes de tous grades atteints dans leur chair et dans leur cœur.

D'ores et déjà, 5 groupements ont reçu mandats pour intervenir dans leur région.

Les textes de la convention et de l'annexe précisant les modalités d'interventions de l'ANOCR seront diffusés très prochainement aux groupements.

□ LE CONCERT DU CENTENAIRE

29 novembre 2011.

Il y a 100 ans jour pour jour paraissait le décret créant notre association. Il fallait marquer cet événement !

Et c'est ainsi qu'environ 250 personnes, membres et familles de nos adhérents se sont retrouvées en soirée pour le concert du centenaire dans la magnifique église du Val-de-

Grâce construite au XVII^e siècle par Anne d'Autriche reine de France et mère de Louis XIV.

Au programme, pièces d'orgue et chants interprétés par le Chœur de l'Armée Française.

Du souffle, de la puissance et de l'émotion autant dans l'interprétation d'airs connus comme « le Chant du départ » ou « le Chant des partisans » que d'autres morceaux comme cet air estonien « Tombtuul ». De même, l'orgue nous a enchantés autant par des pièces classiques du répertoire religieux que par des morceaux plus originaux ; je retiendrai ici Fette-Natte qui est une variation pleine de légèreté d'un air bien connu : la Marseillaise !

Merci à M^r Desarbre titulaire de l'orgue de l'église du Val-de-Grâce qui était aux claviers ce soir-là. Merci également au capitaine Emilie Fleury qui a dirigé avec maestria les 24 choristes du Chœur de l'Armée Française.

Merci, enfin, au service de Santé des Armées qui nous a accueillis dans cet endroit prestigieux.

Cette soirée n'était pas uniquement tournée vers le passé. En effet, elle représentait la première manifestation du groupement Ile de France qui verra le jour, officiellement, début janvier 2012. Quoi de plus réjouissant qu'annoncer une naissance lors d'une commémoration d'un centenaire !

Cap sur le bicentenaire !





COURRIER DES GROUPEMENTS

GROUPEMENT CALVADOS MANCHE

Prix du centenaire de l'ANOCR à l'association Westlake Brothers Souvenir

Le 28 novembre 2011, au Lycée Victor LEPINE de Caen, à l'occasion de l'assemblée générale de l'association **Westlake Brothers Souvenir**, le colonel Jacky Simonnet a remis à son président M. Christophe Collet, également professeur, un prix du centenaire pour son action en faveur du devoir de mémoire et pour le remercier de sa participation à la cérémonie clôturant l'assemblée générale du groupement. Cette jeune association, créée en 2006, dont de nombreux élèves de ce lycée sont membres, perpétue la mémoire des canadiens morts en Normandie en 1944. Elle porte le nom de trois frères disparus lors de ces combats.

Dans le cadre du **centenaire de l'ANOCR**, le groupement avait tenu à associer la jeunesse à la cérémonie qui a suivi son assemblée générale, le 14 octobre 2011, au monument de la Croix de Lorraine à Courseulles-sur-Mer. C'est ainsi que les élèves d'une classe du Lycée Victor LEPINE ont participé, avec leur professeur, Christophe Collet, à cet événement avec le soutien des membres de l'associa-



tion **Westlake Brothers Souvenir**.

A l'issue du dépôt de gerbes par les personnalités et une lycéenne, une élève a entonné l'hymne national. Ensuite deux autres jeunes filles ont lu des textes en hommage aux soldats canadiens et au chef de la France libre.

Le succès de la cérémonie a été renforcé par l'engagement exceptionnel de M. Christophe Collet dans la promotion du devoir de mémoire et par le comportement exemplaire des élèves.

Pour ces raisons, au nom de l'ANOCR, le colonel Simonnet a exprimé ses vifs remerciements et lui a remis un prix du centenaire composé d'un coffret de deux livres pour lui même et d'un chèque au bénéfice de son association. L'ensemble était accompagné d'une lettre de notre président national.

M. Christophe Collet remercie le colonel Simonnet après la remise du prix du centenaire.

M. Christophe Collet s'investit sans compter à la tête de son association et ses actions sont unanimement reconnues en Basse-Normandie et plus particulièrement dans le Calvados. Dans ce cadre, il confie des rôles variés à ses élèves tels que : écriture de poèmes, de chants, de discours. Il organise des cérémonies où ces jeunes interviennent de diverses façons : en délégation, au sein d'une chorale, comme maître de cérémonie ou gèrent la technique (éclairage, sonorisation, film, prise de vue et du son).

L'assemblée générale de l'association a montré tout son dynamisme. En effet, en 2011, les jeunes membres ont organisé 17 cérémonies rendant hommage aux alliés et ont participé à la cérémonie de l'ANOCR en octobre au **Centre « Juno Beach »** à Courseulles-sur-Mer. Du 17 juillet au 6 août 2011, ils ont effectué, avec leur professeur et des membres adultes, un voyage au Canada en participant à 10 cérémonies organisées en hommage aux soldats canadiens.

Pour l'année 2012, une vingtaine de cérémonies, sorties et inaugurations sont déjà planifiées.

Dans le hall du Lycée Victor LEPINE, un espace **Westlake Brothers Souvenir** est réservé à l'association. Son actualisation et



(Photo J. Bonnet, correspondant Ouest-France Caen.)

les créations sont réalisées par les élèves du lycée, membres de l'association.

Bravo et merci à tous ces jeunes et à M. Christophe Collet pour son engagement exceptionnel dans la promotion du devoir de mémoire.

Site Internet de l'association:
<http://westlakebrothers.free.fr>

Enveloppe du centenaire « Souvenir philatélique »

Dans le cadre du centenaire, le groupement Calvados/Manche a réalisé un souvenir philatélique.

Tirage 60 exemplaires, coût de l'enveloppe oblitérée le 29 novembre 2011 : **3 euros**.

Les membres intéressés par l'acquisition d'une enveloppe peuvent adresser leur commande, accompagnée du chèque de règlement correspondant aux frais d'envoi (0,80 euro) et au montant de l'enveloppe, à l'adresse du groupement : 6 bis rue Froide - 14860 Ranville.



Assemblée générale

Le groupement « Calvados-Manche » a tenu son assemblée générale le 14 octobre 2011, à Courseulles-sur-Mer, dans les locaux du musée canadien « Juno Beach ».

En cette année du centenaire de la création de l'ANOCR, le groupement a retenu un lieu doublement historique, celui qui à tout jamais est marqué par le sacrifice des soldats canadiens et où le chef de la France Libre a posé le pied sur le sol national, en cours de libération par les armées alliées. Afin de promouvoir le devoir de mémoire et conscient de la valeur indéfectible du lien intergénérationnel, une

classe du lycée Victor LEPINE de Caen, accompagnée de son professeur M. Collet en partenariat avec son association « Westlake Brothers Souvenir », a été invitée à participer à la cérémonie officielle de clôture.

En présence de l'amiral Olhagaray, président national, le colonel Simonnet, président du groupement ouvre la séance. Il déplore la disparition du général Faivre, des commandants Bouley et Pouilhe et demande d'observer une minute de silence en associant tous ceux qui sont tombés pour la France, en Afghanistan notamment, mais aussi ceux, qui en activité, servent le pays avec courage et honneur au-delà de nos frontières. Le groupement enregistre les adhésions de M^{me} veuve Gerbier, du commandant Thiry et du capitaine Tallec, portant l'effectif total à 92 adhérents.

Le président a présenté les orientations nouvelles notamment l'interarmisation accrue afin d'affirmer le caractère unique de l'ANOCR, la seule et la plus ancienne association regroupant uniquement des officiers des trois Armées, de la Gendarmerie, de l'Armement et des Services communs, leurs veuves, veufs et orphelins. Dans ce cadre, les lieutenants-colonels Margueret (Gen-darmerie) et Monnier (armée de l'Air) ont été élus vice-présidents.

En présence du représentant du préfet, des autorités civiles, des délégués militaires du Calvados et de la Manche, du commandant de groupement de Gendarmerie et du capitaine commandant la Gendarmerie de Courseulles, le colonel Simonnet a présenté l'association et le groupement avant de donner la parole à l'amiral Olhagaray.

Dans son intervention, il s'est montré direct, sans langue de bois, et a engagé un dialogue soutenu avec l'auditoire. Il a rappelé le rôle prépondérant des officiers retraités déliés de l'obligation de réserve. Désormais, ils ne doivent plus hésiter de faire remonter « au politique » leurs observations, voire

leurs désaccords quant aux décisions concernant le monde militaire en général et celui des retraités en particulier. Son exposé a été largement salué par l'assistance.

La cérémonie officielle s'est déroulée au pied de la Croix de Lorraine avec un dépôt de gerbe par les personnalités et une lycéenne. A l'issue de la minute de silence, une élève a entonné, à capella, l'hymne national, tandis que deux autres ont lu des textes de leur composition, en hommage aux soldats canadiens et au chef de la France Libre.

La cérémonie rehaussée par la présence de porte-drapeaux, de musiciens exécutant les sonneries réglementaires et la participation de la jeunesse, a revêtu une solennité propice au recueillement et au souvenir.

Au cours d'un déjeuner convivial, le président national s'est attardé à toutes les tables afin de dialoguer avec les participants et répondre aux innombrables questions qui n'ont pas manqué de lui être posées. Puis chacun a pu visiter le musée, après une présentation des lieux par la directrice.

La presse locale n'a pas manqué de relater la manifestation en soulignant la volonté du groupement « Calvados-Manche » de marquer son double attachement au passé historique de la Normandie et à l'avenir de la France au travers de la jeunesse.

GROUPEMENT DE DORDOGNE

La journée de rentrée du 14 septembre

En cette journée du mercredi 14 septembre, le soleil est au rendez-vous et chauffe les 41 participants venus des diverses contrées de notre Dordogne et nos invités du groupement Haute-Vienne/Corrèze le général et M^{me} Leroy ainsi que le Lieutenant-Colonel Maure et du groupement du Lot-et-Garonne le Lieutenant-Colonel et

M^{me} Simounet.

C'est devant la petite église de Capdrot que tous se retrouvent avec plaisir et échantent d'amicaux bavardages. Notre président le général Gaudy accueille et remercie chacun et chacune.

A 11 heures sous la conduite du général Kuntzmann commence la visite de ce petit village situé à 3 km à l'est de Monpazier.

C'est avec des explications claires et précises que nous découvrons l'histoire de ce bourg qui dans les siècles passés avait une notoriété plus importante et un rayonnement qui dépassaient largement la contrée ; en témoigne le fameux Buffarot, croquant tisserand, qui en 1637 conduisit 4 000 paysans qui se répandirent dans les campagnes brûlant et pillant châteaux et manoirs. Pourchassé par les troupes du duc d'Epéron, fait prisonnier près de Villereal, le chef des rebelles subit le supplice de la roue sur la place de Monpazier. La visite se poursuit par l'originale église de Capdrot, considérée comme un des édifices religieux les plus anciens du Périgord (an 850), édifée sur un temple dédié à Isis. Important lieu de pèlerinage au XIV^e siècle avec sa Vierge Noire, son apogée fût de courte durée, de nombreux fléaux s'abattirent sur le village, peste noire en 1350, guerre de Cent Ans suivie des attaques des routiers, des incendies divers.

Mais le moment le plus surprenant fut l'interprétation de l'Ave Maria par notre camarade le général Kuntzmann, virtuose d'un instrument que peu des présents avaient

entendu, la « scie musicale ». Cet instrument de musique de la famille idiophone (quel drôle de nom pour un outil aussi harmonieux !) est constitué d'une lame d'acier que l'on fait vibrer à l'aide d'un archet produisant un son qui peut être modulé par la torsion et la courbure de la lame. Notre interprète nous fait découvrir un timbre d'une magnifique chaleur, des sonorités envoûtantes et d'une émotion qui touchent l'âme comme la voix humaine. Récompensé par de chaleureux applaudissements et, encore sous le charme, nous nous dirigeons vers « l'Auberge du Dropt ». Notre président présente nos hôtes, remercie l'assemblée de sa fidèle présence, et renouvelle les félicitations de tous à notre camarade artiste en nous invitant à partager ce déjeuner en toute convivialité.

Vers 15 h, regroupement à l'entrée de Monpazier pour une visite de la ville sous la conduite de notre érudit guide le général Kuntzmann.

Monpazier, bastide quadrilatère de 400 m sur 220 m, érigée pour contrôler les routes allant de l'Agenais aux rives de la Dordogne, cette commune est sur le plan superficie la plus petite commune du département, un demi kilomètre carré !

Fondée en 1284 par Edouard I^{er}, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, son édification subit les aléas de la guerre de Cent Ans et les rivalités avec le seigneur de Biron. Découverte pour certains, révision pour d'autres, nous admirons les 3 portes fortifiées, des maisons au caractère original séparées par des « andromes » (étroits intervalles pour éviter la propagation des incendies), la place centrale avec sa halle aux mesures imposantes et, supportées par des arceaux, les galeries couvertes, propices à la pénombre bienvenue avec ce soleil. Nous admirons l'église St Dominique, son portail orné d'archivoltes et son chevet polygonal.

Vers 17 heures, après une belle et agréable journée chacun et chacune regagne son chez soi en espé-

rant se retrouver au plus tôt dans une ambiance tout aussi chaleureuse et fraternelle.

COCKTAIL

Le vendredi 21 octobre notre groupement organisait un cocktail dans les grands salons de la préfecture **pour marquer le centenaire de notre association.**

A l'entrée des salons le général et M^{me} Gaudy accueillaient les adhérents et les invités officiels civils et militaires.

Nous étions environ 110 pour ce moment de convivialité, on ne peut que regretter l'absence des deux sénateurs et des quatre députés du département.

Notre président a rappelé dans son discours les buts de l'ANOCR, sa création, ses réussites mais aussi ses inquiétudes sur l'état de la défense et des armées.

Dans sa réponse, le préfet J. Billant (ancien officier du génie) a souligné le plaisir de nous recevoir, l'importance d'une association comme la nôtre et nous a invité à « continuer de tenir le flambeau pour éclairer les pas des plus jeunes... » et il a conclu en disant « la célébration de votre centenaire n'est donc pas seulement la célébration d'un héritage, mais aussi la célébration d'une promesse de continuer à soutenir le lien Armée-Nation ».

Un buffet imposant a permis ensuite de nombreuses discussions et échanges dans une excellente ambiance.

GROUPEMENT DE FRANCHE-COMTÉ

Le groupement de Franche-comté de l'ANOCR a tenu son assemblée générale annuelle le vendredi 21 octobre 2011 au cercle mixte de garnison de Besançon. Environ 70 membres étaient présents.

Après avoir présenté le programme de la matinée et observé une minute de silence à la mémoire



des trop nombreux adhérents décédés en 2011 ainsi que des militaires tombés au combat en Afghanistan ou sur d'autres théâtres, le Commissaire général de division (2S) Guilloz, président du groupement a présenté les différents rapports d'activité, financier et moral de l'association. Quitus a été donné à l'unanimité au trésorier, le Commandant Vasselle, après présentation des comptes et approbation par le vérificateur aux comptes, le Commandant Laboite.

L'association de Franche-Comté compte actuellement 327 adhérents répartis entre 226 officiers et 101 veuves. La situation est préoccupante car la moyenne d'âge est élevée, autour de 78 ans, les effectifs diminuent et la campagne de recrutement pour de nouveaux membres lancée cet été n'a guère donné de résultats, seulement 3 adhésions nouvelles. Par ailleurs, le Président a de nouveau lancé un appel au volontariat pour succéder au Commandant Vasselle dans ses fonctions de trésorier/secrétaire.

M^{me} Daque représentante d'UNEO pour les unités militaires de Franche-Comté fit ensuite une présentation sur la mutuelle UNEO et sur les services offerts par celle-ci. De nombreuses questions lui furent posées. La parole fut également donnée au Lieutenant-colonel de Fraissinette, Président de la délégation Doubs-Jura de la France Mutualiste qui présenta également les prestations proposés par cette mutuelle.

Au cours du rapport moral, le Président a fait part de plusieurs sujets :

- Il a évoqué la condamnation par l'ANOCR ainsi que par toute la communauté militaire de l'appel illégal lu le 11 novembre 2010 par L'UFAC.

- Il a fait part des conséquences de l'article 39 de la loi sur les retraites remettant en cause le régime de retraite des officiers généraux, regrettant plus particulièrement que cette mesure ait été prise sans concertation préalable.

- Enfin, devant les conséquences économiques de la crise financière qui commencent à apparaître, il a mentionné les inquiétudes de l'institution. S'appuyant notamment sur l'intervention de l'amiral Guillaud, chef d'état-major des Armées, qui déclarait devant les auditeurs de l'IHEDN que les armées sont aujourd'hui fragiles et fragilisées, il a souligné que des contraintes financières trop importantes risquaient de pénaliser leur cohérence et leurs capacités opérationnelles.

La lecture du message du Président National rappelant les buts de l'ANOCR et son souhait que la parole des militaires soit mieux prise en compte par les autorités nationales a été effectuée en ouverture de l'assemblée plénière qui réunissait quelques autorités civiles et militaires de la place de Besançon. En particulier, M. Monnin, directeur de l'ONAC et représentant du Préfet du Doubs et de Franche-Comté, M. Grosperin député du Doubs, M. le Général de division Foucaud commandant l'EMFI, M. le Lieutenant-colonel Meney représentant le Colonel commandant le groupement de gendarmerie du Doubs, M^{me} Panier représentant le Maire de Besançon, M^{me} Quichon président régional de l'IHEDN, M. Mangin président de l'UNC du Doubs, M. le capitaine Allaine président des officiers de réserve du Doubs, M. l'Adjudant-chef Collin président de l'association des sous-officiers du Doubs.

L'assemblée générale s'est clôturée par un vin d'honneur puis par un repas convivial dans les locaux du cercle au cours duquel, des chocolats ont été offerts à toutes les Dames présentes.

Le groupement de Franche-Comté de l'ANOCR invite tous les officiers et veuves d'officiers à adhérer afin de renforcer la solidarité et la cohésion de la grande famille des officiers de l'Armée Française.

GROUPEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le groupement de Loire-Atlantique a tenu son assemblée générale annuelle le 19 octobre 2011 dans une salle aimablement prêtée par le Commandant d'Armes de la place de Nantes dans le quartier Richemont. Cette AG du centenaire à laquelle avaient été conviées les autorités civiles et militaires locales, le commandant de la Marine Nantes - Saint-Nazaire et DMD, le maire-adjoint de Nantes, le président du Souvenir Français et le président de l'UNC de Loire-Atlantique, était placée sous le grand patronage de notre Président national, le vice-amiral Olhagaray.

Avec 40 votants présents, ajoutés aux pouvoirs reçus (47), le quorum était atteint et le président, le lieutenant-colonel Clavier, pouvait déclarer l'assemblée ouverte. A l'ordre du jour : rappel des effectifs, compte rendu des activités, rapport financier et renouvellement du tiers sortant.

Force est de constater que le nombre d'adhérents, malgré l'arrivée de 6 nouveaux, est en baisse légère. Le recrutement de nouveaux membres est essentiel et chacun doit se sentir concerné en faisant du prosélytisme ou en signalant au comité de groupement les candidats potentiels.

Les comptes présentés par notre secrétaire, M^{me} Julien, étant d'une clarté exemplaire ont été approuvés à l'unanimité ainsi que la reconduction des membres du tiers sortant.

Le Lieutenant-colonel Clavier reprenant la parole nous a brossé le rôle des associations dans le rapprochement Armées-Nation. Il a ensuite rappelé qu'il tenait à la disposition de tous les textes régissant l'octroi de décoration. Enfin il a présenté le projet de loi visant à faire du 11 novembre la date unique pour faire mémoire des militaires morts dans tous les



conflits, y compris dans le cadre des opérations extérieures avant d'accueillir les invités extérieurs. Durant son rapport moral il a particulièrement insisté sur le fait que nous espérons tous la création de « La maison du soldat ou du combattant » un lieu de mémoire et de recueillement qui nous permettrait de nous réunir et d'en faire un outil pédagogique de mémoire citoyenne comme cela a été réalisé dans un département du sud de la France. Il a par ailleurs rapporté que le Commandant des Forces Terrestres réclame davantage de reconnaissance de la part des Français à l'égard des volontaires qui s'engagent sur le terrain ; ceci devrait se retrouver localement dans une collaboration plus étroite entre les associations et les élus.

Le Lieutenant-colonel Clavier a ensuite laissé la parole à notre président national. Ce dernier a rapidement rappelé les caractéristiques et les buts de l'ANOCR forte de 10 400 adhérents. Il a précisé que l'association ne recevant pas de subsides et ne comprenant pas de personnel d'active est entièrement libre de parole et peut sans contrainte défendre les intérêts matériels et moraux des retraités ce qui est une de ses raisons d'être. Par ailleurs il a fait état de quelques évolutions comme :

- la signature d'une convention avec la CABAT (Cellule d'Aide aux

Blessés de l'Armée de Terre) pour en être le relais dans le long terme,

- le rapprochement vers les associations d'officiers et celles qui jouissent de la même liberté d'action que nous.

- la création d'un poste de chargé de mission pour les relations avec le Sénat et l'Assemblée Nationale.

Enfin il a précisé l'usage qui est fait des legs importants reçus par l'association. Synthétiquement trois axes d'effort ont été retenus :

- 1/3 : engagement social (ex. Alzheimer)

- 1/3 investissement dans l'immobilier

- 1/3 placements dont les intérêts seront utilisés au profit d'actions sociales.

Les adhérents présents ont beaucoup apprécié le discours et les projets souhaités par notre président national. A l'issue des « questions-réponses » nous nous sommes rassemblés au pied du mât des couleurs du quartier Richemont où nous ont rejoint le CEM de la Région de Gendarmerie et le Président du Souvenir français et son drapeau. A l'issue de la montée des couleurs effectués par deux de nos camarades une gerbe a été déposée en souvenir de nos disparus. Après avoir rendu hommage à nos morts nous nous sommes dirigés dans un restaurant voisins car, traditions oblige, chez les Gaulois tout se termine avec un banquet à

l'issue duquel nous nous sommes donné rendez vous le 26 janvier 2012 pour la galette des rois.

GROUPEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Assemblée Générale

L'assemblée générale du Groupement de Seine-et-Marne de l'ANOCR s'est déroulée le 1^{er} décembre 2011 de 10 heures à 12 heures à l'Hôtel Kyriad à Meaux.

Elle réunissait 17 participants qui détenaient 18 pouvoirs également répartis entre les membres présents.

Après s'être assuré de la légalité de la réunion, le président ouvre la séance et présente son rapport moral résumé ci-dessous.

Après vingt ans de présidence le colonel Valtier fait le point sur l'évolution des effectifs du groupement et constate une perte de 16 % depuis 1992 sans que l'avenir laisse espérer une amélioration. Néanmoins une nouvelle campagne sera entreprise dès la rentrée conformément au souhait du Président national.

Le colonel Valtier informe les membres du projet de constitution d'un groupement « Région parisienne » auquel la Seine-et-Marne avait été involontairement rattachée. L'erreur ayant été rectifiée, cette idée est cependant soumise à l'avis des adhérents du groupement qui s'y opposent.

Par contre, pour disposer d'un effectif plus important qui permettrait l'organisation d'activités plus nombreuses, l'idée de constituer un groupement interdépartemental avec l'Essonne (91) et le Val-de-Marne (94) est avancée. Elle sera soumise au président de l'ANOCR.

Après avoir rappelé le centenaire de l'ANOCR, le président se réjouit de la visite du Musée de la Grande Guerre qui aura lieu dans l'après-midi. Il en appelle au souve-



nir de toutes les victimes des combats de la France depuis un siècle et rend hommage à nos soldats qui encore aujourd'hui défendent la France dans des régions lointaines et hostiles. Il s'enorgueillit d'avoir été sollicité pour offrir un prix à un lycéen lauréat du Concours national de la Résistance et de la Déportation en mai 2011.

Les déclarations du Chef de l'Etat le 14 juillet 2011 et le 11 novembre ont été appréciées montrant ainsi que nos inquiétudes sur le moral des armées et des retraités militaires ont bien été entendues au plus haut niveau de l'Etat. A cette occasion, le président met à l'honneur le Colonel Amédée Passemard élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur.

Le président conclut en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année à tous les adhérents et à leurs familles.

La parole est ensuite donnée au trésorier du groupement qui présente un bilan en équilibre légèrement déficitaire en raison en particulier d'un nombre assez important de cotisations non réglées (phénomène qui tend à s'accroître).

Le président et les membres du bureau présentent ensuite leur démission. Il est fait appel aux candidatures pour le comité directeur. Aucune nouvelle candidature ne s'étant manifestée, les membres du bureau sortant sont réélus à l'unanimité.

Après l'excellent repas servi au restaurant de l'hôtel, tout le groupe s'est ensuite rendu au Musée de la Grande Guerre où une visite guidée avait été organisée.

Magnifique et émouvante exposition, très documentée, très riche et très pédagogique qui a été vivement appréciée par tous grâce à la complicité des deux guides qui avaient su s'adapter à notre public averti.

GROUPEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Centenaires en fête

Le mercredi 30 novembre 2011, les adhérents du Groupement étaient conviés à un déjeuner au château Belmont à Tours, à l'occasion du

centenaire de la création de notre association, mais aussi pour honorer celui de notre grand et vénérable ancien, le colonel Henri d'Amador de Mollans.

Après avoir retracé le parcours du chef de bataillon Marie Ferdinand Breynat créateur en 1911, de l'Association Nationale des Officiers Retraités, le président faisait remarquer que les premières associations créées à partir de 1893 « s'intéressaient plus aux éléments du quotidien qu'à des débats de fond sur de grands sujets ». Se tournant ensuite vers le colonel de Mollans, le colonel Mercier rappelait que 2011 était aussi l'année de son centenaire. Né le 14 octobre 1911 à Luneville, il perdait son père en juin 1915, tué au combat au sein du 2^e BCP. Entré dans la vie active en qualité d'inspecteur de l'assurance Urbaine-Vie, il était mobilisé comme sous-lieutenant de réserve en 1939 au 109^e RI. Après l'armistice, il reprenait ses activités professionnelles dans la même compagnie d'assurance, mais à Laval. Membre du Comité clandestin de la libération de la Mayenne, il était honoré par le Général de Gaulle. Admis dans l'armée d'active, il effectuait deux séjours au Cambodge et un en Algérie. Depuis 1965, année de sa mise à la retraite, le colonel Henri de Mollans est resté fidèle à notre Touraine, où le Groupement 37/41 veille sur lui



avec la plus grande attention. Le colonel de Mollans prenait alors la parole pour remercier les participants à cet anniversaire et le soutien quotidien que lui apporte l'association. Comme quoi, 100 ans après, l'ANOCR s'intéresse, aussi, toujours plus aux éléments du quotidien.

GROUPEMENT DU GERS

Activités du 2^e semestre 2011

Déjeuner des Dames (20 septembre 2011)

En reprise des activités après les vacances consacrées aux petits-enfants, à l'initiative de Brigitte Baurens, responsable de l'action sociale du Groupement du Gers, les Dames (veuves du Groupement) se sont retrouvées le 20 septembre 2011, au restaurant Le Papillon de Preignan, à quelques kilomètres d'Auch, pour un repas à la fois gastronomique et convivial. Cette rencontre leur a permis d'échanger en toute amitié des conversations de dames.

Assemblée générale du Groupement 32 (15 octobre 2011)

L'Assemblée générale annuelle du groupement du Gers s'est tenue le 15 octobre 2011 au Golf d'Embats

à Auch en présence du Lieutenant-colonel Peyrard, Président du Lot-et-Garonne accompagné du Commandant Marechal et du Capitaine et M^{me} Dewulf, invités par le Lieutenant-colonel Jean-Claude Baurens, Président du Groupement gersois. Les présidents du Tarn-et-Garonne et de Haute-Garonne, également invités se sont excusés, retenus par d'autres obligations. Après l'ouverture de la séance par le Président, la sonnerie aux morts et une minute de silence à la mémoire des morts du groupement de l'année 2011, auxquels ont été associés tous les soldats tombés en Afghanistan, a précédé le rapport financier. La situation est saine mais les finances ne permettent pas d'actions d'envergure en raison des effectifs peu élevés (52 adhérents dont 20 veuves) et le peu de dons. Le rapport d'activités a permis de présenter en photos la réunion régionale du Centenaire du mois de juin à Toulouse qui a été une parfaite réussite ainsi que les autres activités propres au groupement : vœux des associations, déjeuners des dames de mars et de septembre et résumé de l'AG nationale. Lors du rapport moral, le Président a rappelé les missions de l'ANOCR et la façon dont elles étaient rempli dans le Gers et a demandé à chacun de faire de l'information sur notre Association

pour susciter de nouvelles adhésions. Après avoir présenté les 2 livres autobiographiques du CES Bernard Cubel, adhérent gersois de l'ANOCR, le Président a clos la séance.

L'assemblée générale s'est terminée avec un apéritif gascon et un repas convivial qui a satisfait tous les participants.

Promotion dans l'Ordre National du Mérite

Par décret du 4 novembre 2011, paru au JORF n° 0257 du 5 novembre 2011 page 18660 texte n° 2 le lieutenant-colonel (H) Jean-Claude Baurens, Président du Groupement du Gers de l'ANOCR, est promu au grade d'officier de l'Ordre national du Mérite pour prendre rang à compter de la date de remise réglementaire de l'insigne.

GROUPEMENT DU PUY-DE-DÔME

ACTIVITES 2011

L'année 2011 a offert d'agréables occasions de rencontre au sein du groupement ou avec d'autres associations.

Le 23 février, une trentaine d'adhérents du groupement a assisté à une présentation de la Gendarmerie organisée par la Région Auvergne. Toutes les facettes des actions de la Gendarmerie ont fait l'objet de brillantes démonstrations. L'équipe cynophile dans le travail remarquable des chiens dans les domaines variés de détection de drogue, recherche de disparus ou arrestations de malfaiteurs, les ateliers de police de la circulation, de police judiciaire, d'action en montagne et l'équipement des escadrons de Gendarmerie mobile ont fortement impressionné les participants.

Pour marquer le centenaire de l'ANOCR, le général Philippot a remis le 11 mai un prix spécial à deux lauréats d'un collège de Clermont-Ferrand à l'occasion de la





remise des prix du 50^e concours de la Résistance et de la Déportation.

Dans le cadre d'une réunion organisée par la SNAAG, une trentaine de membres du groupement a assisté à une conférence du général Philippot sur « La Maréchaussée en Auvergne ». Occasion de suivre l'évolution de la Maréchaussée, née sous Philippe-Auguste et qui s'est développée au cours des siècles jusqu'à la naissance de la Gendarmerie Nationale le 16 février 1791, évolution placée dans le cadre de l'histoire de l'Auvergne, très riche en événements de la guerre de Cent Ans et la mort du connétable du Guesclin aux fratricides guerres de religion et la destruction d'Issoire jusqu'aux nombreuses incursions de Mandrin au milieu du XVIII^e siècle.

La sortie de printemps avec l'ANFEM, le 23 juin, nous a conduits vers des horizons plus paisibles dans la Margeride. Le jardin de St-Martin qui se déploie autour du donjon de Ruynes en Margeride nous a offert un regard sur les simples et sur toutes sortes de plantes permettant de mieux les connaître et les apprécier. Après un repas dans une auberge en pleine forêt nous nous sommes assis devant les pupitres en bois d'une salle de classe des années 1930 avec plume et encre violette pour une dictée qui a réservé quelques surprises. Moment de plaisir d'enfance et envie de faire l'école buissonnière...

Enfin, le point d'orgue de cette année du centenaire a été l'assemblée générale plus tardive que les années précédentes pour se rapprocher de la date de création de l'ANOCR le 29 novembre 1911.

Le 6 octobre nous nous sommes retrouvés au Quartier de Bange à Issoire qui abrite le 28^e Régiment de Transmissions. Assemblée rehaussée par la présence de notre Président national. Dans un 1^{er} temps, le président de groupement a rappelé le souvenir des capitaines Roland Direz et Jean Goualc'h disparus au cours de cette année et fait le point de l'évolution du groupement dont les effectifs restent relativement stables autour d'une centaine et la situation financière suffisante pour poursuivre l'aide sociale au profit des veuves essentiellement.

Puis le vice-amiral Michel Olhagaray a fait avec une conviction et une détermination affirmées l'inventaire de ses objectifs et des actions engagées. Cette présentation a été suivie avec beaucoup d'intérêt par les autorités de la Gendarmerie et de l'Armée de Terre présentes et les adhérents du groupement.

Le colonel Rivet, commandant le 28^e RT, a situé son régiment au sein des forces armées et nous a donné un aperçu de la participation des unités aux opérations extérieures.

A l'issue de l'assemblée, une gerbe a été déposée au monument aux

morts du 28^e RT en hommage à tous ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie au service de notre pays et notamment au cours de cet été en Afghanistan.

Le déjeuner servi au mess a permis au Président national de prendre des contacts plus personnalisés avec les convives. L'après-midi a été l'occasion de visiter l'abbatiale Saint-Austremoine d'Issoire, l'une des cinq églises romanes « majeures » d'Auvergne, récemment rénovée dans ses couleurs d'origine.

GROUPEMENT DU VAR

Placée sous le pavillon du centenaire, l'assemblée générale réunissait 88 de ses 576 sociétaires, dont la dispersion dans le vaste département du Var n'avait pas permis le ralliement sur le lieu de rassemblement.

Le centenaire était l'incomparable moment d'accueillir lors de sa conclusion le capitaine de corvette Mangin, représentant l'amiral Tanguy, préfet maritime, le capitaine de vaisseau Averso, représentant le sénateur-maire de Toulon, M. Galli, représentant le Président du Conseil général, le Général Rolland délégué à notre assemblée par l'Amiral Olhagaray, le Général Rocher, président de la Saint-Cyrienne, le commissaire en chef

(R) Girault, représentant l'amiral Faugere, président de la Société d'Entraide de la Légion d'Honneur, le vice-amiral Masson, président de L'ADOSM, M^{me} Scheideker, représentant le directeur de la CNMSS, M^{me} Velut, présidente déléguée de l'ANFEM, le commandant (R) Fontanaud, président de l'ANORAA.

Cette occasion nous valait l'honneur de recevoir M^{me} Hummel, sénateur-maire de La Valette et M^{me} Levy, député du Var, dont les interventions brillantes marquèrent la clôture de cette assemblée.

Le centenaire était aussi l'occasion d'associer au recueillement observé pour nos camarades disparus au cours de l'année, l'hommage aux soldats du 21^e Rima, tués en Afghanistan en août 2010, le capitaine Lorenzo Mezzasalma et le caporal-chef Jean-Nicolas Panczyk.

Enfin le centenaire exigeait que l'esprit de cette assemblée se mit à l'unisson de l'ample mouvement lancé par notre Président national pour la reconnaissance de notre identité et de la valeur représentative de notre association dans l'inévitable débat sur le rôle de nos

armées et la place essentielle, trop souvent oubliée, de nos camarades d'active engagés dans les opérations décidées par la Nation.

La lecture du message fédérateur de l'amiral Olhagaray dont les points majeurs, au-delà des légitimes préoccupations inlassablement exposées sur l'évolution des retraites et des pensions de réversion, a été entendu et applaudi chaleureusement dans son ambition de maintenir l'esprit de solidarité entre nos groupements et leurs sociétaires dans les domaines de l'entraide, de la défense de nos intérêts moraux et matériels et aussi l'espoir légitime de faire entendre valablement notre voix parmi celles des «partenaires de défense», à l'instar des partenaires sociaux dans l'inévitable consultation nécessaire à la préservation des valeurs nationales.

Le rappel de l'audition de notre Président national devant la commission de la défense lors de sa consultation des associations permit aux sociétaires qui ne disposaient pas de l'équipement informatique approprié de prendre connaissance de la ferme intention

de notre association et de son Président national d'être entendus lors de toute consultation nationale sur le rôle de la défense et de ses acteurs directs engagés ou anciennement engagés.

Après cet indispensable préambule essentiel sur l'action future et cependant vitale de l'ANOCR, vint le temps de présenter les résultats des activités et des finances de notre groupement:

Le commentaire présenté par l'ICETA J.-M. Brossard mit en relief les sorties organisées et celles pour lesquelles le rappel de rentabilité était nécessaire.

La présentation du rôle de soutien rappelé par M^{me} Roue appelait un accroissement de son action et du développement d'un réseau d'information pour mieux jouer des aides possibles.

Le développement de M^{me} Queffurust soulignant l'état satisfaisant des ressources (1 400 € de reliquat, soit 9,5 % du budget réalisé en 2010 pour 14 690 €, mit en évidence l'apport substantiel des dons qui assurent l'équilibre entre les aides directes et indirectes importantes consenties par le groupe-



ment. Un remerciement chaleureux était adressé aux généreux donateurs et généreuses donatrices.

L'approbation du projet prévisionnel de 14 700 € équivalent au précédent ne soulevant pas de difficulté particulière ; la présentation du comité de groupement fut l'occasion d'évoquer le renforcement du bureau et le plaisir d'accueillir le colonel Stedhile en tant que conseiller juridique.

L'évolution des effectifs du Var, à peine supérieure à celle de 2009, enregistre une relative faiblesse des adhésions des jeunes retraités qui ne compense pas l'évolution « séniorisante » des Varois tout en confirmant la réussite de leur carrière (52 % de colonels et généraux), si toutefois l'ancrage dans notre département n'est pas le signe d'une préalable aisance....

Les suggestions de recrutement se font jour au point venu d'accueillir nos invités officiels.

Le général Rocher présentait le programme bi-annuel du gala « Nuit des Ordres et des Armes » organisé le 25 juin prochain dans le cadre du fort Lamalgue ; le Commissaire en chef Girault mettait l'accent sur les aides sociales de la société de la Légion d'Honneur. Le commandant Mangin, au nom du préfet maritime exposait avec brio l'organisation de nos forces navales en Méditerranée et de la Base de Défense de Toulon devant un auditoire particulièrement attentif.

Les encouragements et propositions d'interactivités présentés par les présidents des associations amies prévenaient les déclarations des représentants de la Nation qui eurent ainsi le naturel privilège de clore l'assemblée.

Commentaires et suggestions librement échangés par les participants s'ensuivirent autour d'un champagne d'anniversaire, prologue du repas de circonstance pour un tel centenaire.

GROUPEMENT DES DEUX-SÈVRES

Le Groupement ANOCR des Deux-Sèvres s'est réuni le 22 novembre 2011 pour tenir sa réunion annuelle d'Assemblée Générale.

Organisée à l'Auberge de "La Roussille" à Niort en présence de 42 participants (adhérents, épouses, conjoints survivants), cette prestation a permis au Général (2^e S) Claude Schuller de faire un point de situation du Groupement et de définir ouvertement les engagements du Président National en matière de "Communication" et de "Stratégie d'influence".

Des résultats probants, relevés depuis quelques mois, ont été déjà appréciés dans cette perspective souhaitée de longue date : le "réflexe immédiat de défense" de nos valeurs en réponse aux travers médiatiques, ainsi qu'à la perversité de films ou documents provocateurs (... affaire d'Ouvéa en dernier lieu...), l'attention et les marques d'honneur consacrés à nos soldats blessés ou tués, le projet de loi annoncé pour la nécessaire évolution de symbolique des Commémorations nationales, le consensus de plus en plus affirmé au sein des (... encore trop...) nombreuses Associations militaires, ne peuvent que réjouir et reconforter les "Anciens" que nous sommes, et que deviendront à leur tour nos plus jeunes camarades Officiers de l'Active...

Les adhérents du 79 sont localement tous convaincus que l'avenir de toutes nos Associations dépendra du resserrement des liens "Retraités-Active", mais encore faudra-t'il en réaliser une approche plus officielle sous la forme de "journées d'information réciproque" au même titre que celles offertes gracieusement aux "séminaires d'emplois civils", et par la création, au niveau départemental, régional ou "Bases de Défense" de "Maison du Soldat" ouvertes aux

Associations de bonne condition et agréées, destinées à renforcer les contacts et les relations... Cette ouverture avait déjà été proposée en 2009 par le GT 79, avalisée par le PV final de l'AG/PARIS de cette même année, mais n'a pas connue malheureusement de suite...

Notre Groupement 79 réunit encore 96 adhérents dont 1/3 de veuves d'officiers...

Malgré une moyenne d'âge respectable et un recrutement local pratiquement tari, nous soulignons au plan local notre "indignation" face au désintérêt porté aux activités militaires... Que pourrions-nous faire, dans le contexte de crise actuelle où les priorités ne nous concernent plus, sinon serrer les coudes pour montrer ostensiblement autour de nous que le "monde militaire" existe toujours, qu'il ne s'en laissera pas compter, qu'il répond encore présent quand il le faut, et qu'il reste fier de la valeur et du dévouement de ses personnels...

Dans le cadre évolutif de la prochaine élection présidentielle, et ce quelle qu'en soit l'issue, le Groupement des Deux-Sèvres souhaite que l'ANOCR, avec ses partenaires, porte d'ores et déjà une attention toute particulière aux dérives que ne manqueront pas de provoquer en 2012, la "Commémoration de la Guerre d'Algérie" dont les retombées sont encore vivaces dans nos mémoires...

Des erreurs de "casting" à cette occasion, seront difficilement admises ou pardonnées.



IN MEMORIAM



Madame Marie Louise Jacob-Tristani

Membre du groupement de l'ANOCR de Marseille, M^{me} **Jacob-Tristani** est décédée le 12 octobre 2011. Une cérémonie religieuse suivie d'un hommage officiel, a eu lieu le 17 octobre en présence d'autorités civiles et militaires et d'une assistance nombreuse. Le général Paul Rolland, président du groupement, « **compagnon de route** » et **ami de la défunte**, a pris la parole pour

décrire avec émotion ce qu'avait été le parcours d'engagement de cette femme d'exception et qui lui avait valu les distinctions suivantes :

- officier de la Légion d'honneur,
- médaillée militaire,
- officier de l'ordre national du mérite,
- croix de guerre 1939-1945,
- croix du combattant volontaire de la résistance,
- croix du combattant volontaire 1939-1945.

Ancienne conseillère régionale, elle était restée très active au sein d'associations diverses telles l'ANOCR, l'ORA. Elle est un exemple pour les générations futures.

Lieutenant-colonel (er) Yvon Joseph

Membre du groupement de la Vienne, le lieutenant-colonel Yvon Joseph est décédé le 12 octobre 2011. Le 17 octobre, les honneurs militaires lui ont été rendus devant une assistance nombreuse et recueillie par une section de la 9^e C.C.T.Ma. Le drapeau de l'Union des parachutistes et de différentes associations étaient présents.

Il avait été élevé en 2008 à la dignité de Grand Officier de la Légion d'honneur, insigne remis par le Président de la République au cours d'une cérémonie dans la cour d'honneur des Invalides.

Notre bulletin de janvier 2009 (pages 34 et 35) avait rendu compte de cet événement et décrit ce qu'avait été le parcours de ce soldat exemplaire qui s'était particulièrement distingué au Nord Vietnam à la tête d'unités de supplétifs.

D'une extrême discrétion, il ne parlait jamais de ses combats. Seule la lecture de ses douze citations et le témoignage de ses camarades de combat parlaient pour lui



A l'honneur

Hélie Denoix de Saint Marc



Le 28 novembre 2011, dans la cour d'honneur des Invalides, Hélie Denoix de Saint Marc a reçu des mains du président de la République la dignité de Grand Croix de la Légion d'honneur.

Né le 11 février 1922, résistant de la première heure, déporté, officier de Légion étrangère combattant en Indochine et en Algérie, condamné pour participation au putsch des généraux de 1961, interné à Tulle pendant 5 ans, amnistié le 25 décembre 1966, réhabilité dans ses droits civils et militaires en 1978, il a poursuivi une carrière civile jusqu'en 1988 comme DRH d'une grande entreprise.

Il incarne mieux que quiconque le destin tragique de toute une génération de militaires « au front » pendant plus de vingt ans, victimes des insuffisances et des fautes des politiques et qui ont su conserver leur honneur au regard des valeurs d'homme, de citoyen et de soldat qui guidaient leur action.

Ecrivain de talent, son expérience aux extrêmes donne une force inégalée à ses propos. Il faut avoir « payé » pour écrire à juste titre disait Céline.

En 1995 c'est « Mémoire-Les champs de braises », en 1999 « Les sentinelles du soir », puis « Notre Histoire » ouvrage rédigé avec August von Kage-neck qui a vécu ces réalités côté allemand, en 2010 « Toute une vie » qui rassemble l'essentiel des différents éléments de son passé, enfin « L'Aventure et l'Espérance » qui se veut un credo pour l'Avenir.

Cet immense témoin d'une période douloureuse de notre Histoire nationale et de celle du Monde, met toutes ses forces et son immense talent au service de l'Homme en portant partout la parole de celui qui a beaucoup fait, beaucoup réfléchi sur ce qu'il a fait qui lui donne valeur de référence morale dans un monde qui en manque cruellement.

NÉCROLOGIE

03. Allier. M^{me} Marie-Louise **Saulnier**, veuve du Capitaine, le 3 octobre 2011. M^{me} Gabrielle **Basset**, veuve du Commandant, en février 2011.

13. (04.05.20.84) Groupement interdépartemental de Marseille. M^{me} Elza **Nicoli**, veuve du Capitaine, le 15 octobre 2010. M^{me} Renée **Bigorgne**, veuve du Capitaine, le 28 octobre 2010. M^{me} Maryse **Ribaud**, épouse du Commandant, le 1^{er} juin 2011. M^{me} Denise **Therond**, veuve du Général, le 27 juin 2011. Lieutenant-colonel Michel **Apercé**, le 6 septembre 2011. Colonel Alain **Blanchard**, le 2 octobre 2011. Capitaine Pierre **Fauroux**, le 6 octobre 2010. M^{me} Marie-Louise **Jacob-Tristani**, veuve du Lieutenant-colonel, le 12 octobre 2011. M^{me} Rose **Antoni**, veuve du Colonel, le 22 novembre 2011. Lieutenant-Colonel Georges **Bachetta**, le 14 novembre 2011. **Errata au bulletin d'octobre 2011** - lire : M^{me} **Sau-grain** Jacqueline veuve du Commandant au lieu de : M^{me} Vautrin Jacqueline.

14. (50). Calvados-Manche. Général Jean-Louis **Cosnefroy**, le 9 novembre 2011.

16. Charente. Général de Brigade Roger **Lausseau**, le 15 novembre 2011.

17. Charente-Maritime. Commandant Jean-Paul **Blanchard**, le 1^{er} septembre 2011.

18. (45) Cher - Loiret. M^{me} Huguette **Jouhanneau**, épouse du Lieutenant-colonel, le 12 novembre 2011. M^{me} Solange **Ferrand**, veuve du Lieutenant-colonel, le 16 novembre 2011. M. Georges **Breton**, père de M^{me} le Lieutenant-colonel, le 28 novembre 2011.

19 (87). Corrèze - Haute-Vienne. Général de corps d'armée Pierre **Crousillac**, le 17 décembre 2011.

22. Côtes-d'Armor. Colonel Robert **Jambon**, le 27 octobre 2011. Colonel William **Bazin**, en août 2011. Colonel Hervé **Fralval de Coatparquet**, président départemental du groupement de 2001 à 2007, le 15 octobre 2011. Commissaire général de division Robert **Taureau**, le 28 octobre 2011. Colonel Yves **de Sagazan**, le 9 novembre 2011.

24. Dordogne. M^{me} Nicole **Courtoux**, veuve du Lieutenant-colonel, le 28 décembre 2011.

25. Franche-Comté. Capitaine Raymond **Sanz**, le 16 octobre 2011. Capitaine Jean-Marie **Bressand**, le 1^{er} octobre 2011. Capitaine Jean-Marie **Runge**, le 2 décembre 2011.

31 (09-81). Haute-Garonne. M^{me} Yvonne **Klepper**, épouse du Lieutenant-colonel, le 19 juillet 2011.

33. Gironde. Commandant Jean-Baptiste **Versepu**, le 10 novembre 2011.

36 (23). Indre - Creuse. M^{me} Jannine **Paille**, épouse du lieutenant-colonel, le 15 octobre 2011.

43. Haute-Loire. Général de brigade Jean-Jacques **Muller**, le 16 décembre 2011.

44. Loire-Atlantique. M^{me} Denise **Chabrilac**, veuve du capitaine, 5 octobre 2011. M^{me} Thérèse **Le Gallou**, épouse du professeur en chef, le 12 octobre 2011.

49. Maine-et-Loire. Colonel Georges **Aullaume**, le 7 novembre 2010. Général de corps d'armée Philippe **Arnold**, le 3 novembre 2011. M^{me} Marie **Le Rumeur**, veuve du médecin colonel, le 1^{er} août 2011.

56. Morbihan. Médecin chef **Bezannier**, époux de M^{me} la Capitaine, novembre en 2011. Capitaine Pierre **Giraud**, le 25 juillet 2011. Capitaine Noël **Simon**, le 08 septembre 2011. Commandant Claude **Maslart**, le 28 septembre 2011. Colonel Philippe **Rigoulot**, le 27 octobre 2011. Colonel Guy **Gardavaud**, le 23 décembre 2011.

57. Moselle. Colonel Emile **Henry**, le 6 novembre 2011. M^{me} Hélène **Coquet**, veuve du chef d'escadrons, le 22 novembre 2011. M^{me} Gisèle **Troublaiewitch**, veuve du Médecin, le 12 décembre 2011.

59. Nord - Pas-de-Calais - Somme (62-80). Colonel Yves **Icart**, président départemental du groupement de 2000 à 2003, le 11 octobre 2011. Capitaine Jean-Pierre **Eloy**, le 21 septembre 2011. Général Jean **Milot**, le 2 août 2011. Commandant Jean-Claude **Mordin**, le 7 novembre 2011. Lieutenant-colonel Jean **Couque**, le 6 novembre 2011. M^{me} Christiane **L'Hermite**, veuve du lieutenant-colonel, le 31 janvier 2011.

63. Puy-de-Dôme. Capitaine Jean **Goualc'h**, le 19 septembre 2011.

64/40. Basco-Landais. Colonel René **Gruyer**, en juillet 2011.

65. Hautes-Pyrénées. M^{me} Odette **Seillan**, veuve du Commandant, le 19 octobre 2011. M^{me} Paule **Caniot**, veuve du Lieutenant-colonel, le 12 avril 2011. Capitaine Pierre **Lorioz**, le 12 décembre 2011.

69. Lyonnais (26-07-42). M^{me} Stéphanie **Hervouet des Forges**, veuve du Commandant, le 10 juin 2011. Colonel Henry **Guerin**, le 26 juin 2011. Capitaine Serge-Robert **Mongereau**, en août. Ingénieur en chef Bernard **de Dianous de la Perrotine**, le 10 septembre 2011. M^{me} Marie-Thérèse **Le Goff**, épouse du Capitaine, le 11 septembre 2011.

72. Sarthe - Orne - Mayenne. Colonel Jacques **Leveau**, le 6 novembre 2011.

73. Savoie. Colonel Max **Vilbert**, président du groupement de 1981 à 1986, le 15 novembre 2011. Colonel Michel **Maurin**, le 21 novembre 2011.

74. Haute-Savoie. Capitaine de Vaisseau Henry **Cohen**, le 29 octobre 2011. Capitaine de Vaisseau André **Tarze**, le 11 mars 2011. Commandant Jean-Gustave **Bonnet**, en septembre 2011.

75. Paris. Médecin en chef Jean **Lesaichot**, le 15 septembre 2011. M^{me} Simonne **Alvado**, vve du Capitaine, en décembre 2010. Colonel François **de Castries**, en 2011. M^{me} Marie-Louise **Ginnsz**, le 21 juillet 2011. Colonel Jean **Roubert**, le 24 juin 2011. M^{me} Odette **Allégatière**, vve du Lieutenant-colonel, le 15 octobre 2011. Ingénieur Général François-Xavier **Cance**, le 3 décembre 2011. Colonel André **de Fleurian**, le 22 novembre 2011.

77. Seine-et-Marne. Colonel André **Le Nôtre**, le 12 septembre 2011.

79. Deux-Sèvres. Lieutenant-colonel Claude **André**, le 14 octobre 2011. Capitaine Serge **Henry**, en 2011.

83. Var. M^{me} Yvonne **Guerre**, veuve du Capitaine, le 24 juillet 2011. Capitaine de Vaisseau Guy **Prange**, le 9 octobre 2011. M^{me} Simonne **Johner**, veuve du Commissaire colonel, le 1^{er} novembre 2011.

85. Vendée. Général de brigade Jacques **Buchet**, le 14 décembre 2011.

86. Vienne. Général de division Robert **Prieur**, le 21 septembre 2011. Colonel Robert **Vallière**, le 18 septembre 2011. Lieutenant-colonel Yvon **Joseph**, le 12 octobre 2011. Lieutenant-colonel Lucien **Moreau**, le 04 décembre 2011.

11 NOVEMBRE :

- vers une cérémonie nationale annuelle d'hommage aux soldats morts pour la France,
- vers la reconnaissance officielle des soldats morts en opérations extérieures

Le 11 novembre 2011, lors de la cérémonie d'hommage dédiée par la Nation aux morts de la guerre de 1914-1918, le Président de la République a notamment déclaré :

« La mort au service de la France ne fait pas de différence. Le champ d'honneur est de toutes les guerres et de tous les conflits qui ont impliqué notre pays. C'est pour cette raison que désormais, chaque 11 novembre, tous ceux qui ont donné leur vie pour la France, que ce soit pour la défense de la Patrie ou lors des opérations extérieures auxquelles notre pays participe, seront également associés à cet hommage solennel de la Nation . »

Il a simultanément saisi cette occasion pour rendre un hommage particulier à tous les soldats morts pour la France au cours des douze derniers mois. Ainsi, il a épinglé lui-même la croix de la valeur militaire aux emblèmes de douze unités qui se sont distinguées en 2011 en Afghanistan, en République de Côte d'Ivoire et en Libye. Chaque militaire servant dans ces unités portera désormais la fourragère rouge et blanche créée à cette fin.

Le but est clairement fixé au sommet de l'Etat. Sa réalisation durable implique que le projet de loi qui le formalisera soit adopté par la représentation nationale.

Le combat pour ce qui est un geste de pure justice n'est donc pas terminé. L'ANOCR y a activement participé au sein du Comité d'Entente présidé par le général de corps d'armée Dominique Delort, président de la Saint Cyrienne, et qui regroupe 47 associations représentatives des militaires en activité et en retraite. Elle y a participé tout aussi clairement par son réseau national de plus de dix mille membres qui ont fait à l'occasion entendre leur voix.

Les opérations extérieures (OPEX) : Aspects Humains *(Voir en cahier central le dossier qui leur est consacré)*

Avec près de 7500 militaires engagés dans une vingtaine d'opérations extérieures, la France est aujourd'hui l'un des pays les plus impliqués dans les opérations internationales de gestion des crises. Plus de 80 % des effectifs français sont déployés en opération dans un cadre multilatéral ou en soutien d'une opération multinationale. L'Afghanistan, en particulier, a rappelé à l'opinion publique qu'il s'agissait d'une guerre. Les 78 hommes qui à ce jour sont morts au combat depuis le début des engagements dans ce pays, le traduisent « charnellement », sans compter les blessés pour beaucoup marqués à vie physiquement et mentalement.

On le voit avec les difficultés qui se sont dressées pour obtenir la juste reconnaissance de cette réalité, ce qui se passe au loin de nos frontières, rapporté par les médias en mal de sensation, demande à destination de notre opinion publique une pédagogie responsable et apaisée.

Le dossier qui se trouve au centre de ce numéro, a l'ambition d'y participer. Les officiers qui ont apporté leur pierre à cet édifice ont tous l'expérience du terrain et le recul qui permet d'en tirer des enseignements pour l'avenir. Le général de corps d'armée (2S) Jean Noël-Sorret, qui en est le maître d'œuvre, a délibérément choisi de traiter le sujet sous des angles différents faisant ressortir ce que le soldat vit réellement au cours de ces affrontements qui le projettent à travers le monde en crise avec la plus noble mission qui est d'y rétablir ou/et d'y maintenir la Paix.

Monument d'hommage aux morts pour la France en Opérations extérieures



Au centre, le général Thorette ayant à sa gauche le ministre de la défense et à sa droite, son secrétaire d'état, présente son rapport.

Le général d'armée (2S) **Bernard Thorette**, ancien Chef d'état-major de l'Armée de terre, a remis le 10 octobre dernier, au ministre de la défense et à son secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants, le rapport qui vise à ériger un monument dédié aux soldats morts au service de la France en opérations extérieures. Cette juste reconnaissance de leur sacrifice est un projet cher aux armées et d'abord aux familles et amis des disparus, et à l'ensemble des anciens militaires.

Depuis 1963, à l'issue de la guerre d'Algérie, la France a perdu 616 soldats dans un total de 228 OPEX, dont 158 au Liban mais aussi au Tchad, 116 en ex-Yougoslavie et 76 à ce jour en Afghanistan.

Ce monument devrait être érigé à Paris « dans un lieu visible et imprégné de l'Histoire de notre pays, aisément accessible au public et utilement complété par un « monument virtuel » accessible à tous sur Internet mais également à partir d'un édifice associé se situant à proximité.

Dans le même but, et complétant cette reconnaissance, un projet de loi a été déposé le 7 décembre dernier afin de rendre obligatoire l'inscription sur les monuments aux morts de leur commune de naissance ou de dernière domiciliation, des noms des militaires « Morts pour la France ».

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Grade (ou celui du conjoint) : _____

Décorations : _____

Ancien combattant OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

☐ déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

☐ déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;

☐ a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date :

TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS VOTÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2011 (1)

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis.	Abon.	Total	Cotis.	Abon.	Total
Officier subalterne	13	9	22	6,50	4,50	11,00
Commandant	16	9	25	8	4,50	12,50
Lieutenant-colonel	18	9	27	9	4,50	13,50
Colonel	21	9	30	10,50	4,50	15,00
Général	27	9	36	13,50	4,50	18,00

(1) Applicables du 1^{er} octobre 2011 jusqu'au 30 septembre 2012

Ci-joint le règlement :

☐ Cotisation

☐ Cotisation et abonnement

(1) Entourer la réponse

Nouveaux catalogues

Des évasions pour tous !



www.igesa.fr

Consultez-les
dans la rubrique
«Catalogues»



Inscrivez-vous
pour recevoir
nos offres
privilégiées.

Aussi disponibles au 0 826 107 177 (0,15€/min.)